



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2016

Procès-verbal n° 11

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 30 juin 2014 à 19h30
Salle polyvalente, Fontaines

L'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014 ;
3. Communications du président ;
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.11 du règlement général ;
5. Nomination du bureau ;
 - de la ou du président-e ;
 - de la ou du vice-président-e ;
 - de la ou du secrétaire ;
 - de la ou du secrétaire-adjoint-e ;
 - de deux questeurs ;
6. Comptes et gestion 2013 ;
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'550'000.- dans le cadre de la réalisation d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines ;
8. Régularisation des transactions immobilières relatives à la construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes (H20) sur les cadastres de Boudevilliers, des Hauts-Geneveys et de Fontainemelon ;
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment sis à l'Avenue Robert 26 à Fontainemelon ;
10. Modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 18 février 2013, concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir ;
11. Ouverture en continu des accueils parascolaires de Cernier, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys ainsi que l'augmentation de 10 places d'accueil au sein de la structure de Fontaines, et intégration de l'accueil parascolaire le Côtillon (Vilars) au sein de l'accueil pré- et parascolaire de Val-de-Ruz ;
12. Rapport d'information relatif à la zone réservée du village de Savagnier ;



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

13. Motions et propositions ;

- Motion du groupe PLR-PDC concernant les pistes cyclables du Val-de-Ruz ;
- Motion de Francis Monnier relative à la modification du règlement de police ;

14. Interpellations et questions ;

15. Communications du Conseil communal.

Ouverture de la séance par le président :

M. Christian Blandenier (ci-après « le président ») dit avoir le plaisir d'ouvrir la onzième séance du Conseil général de Val-de-Ruz. Elle marque l'aboutissement d'un premier cycle avec la présentation des premiers comptes de la Commune, les premiers rapports d'activités des commissions et le renouvellement du bureau. Il relève que l'ordre du jour est copieux et il compte sur la discipline des membres de l'Exécutif et du Législatif, afin que tout le monde puisse aborder la verrée offerte en fin de séance à des heures décentes.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 37

Membres excusés : 4

Membres absents : 0

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

M. Armand Blaser (CC) annonce que M. Christian Hostettler (CC) avait fait une remarque qui se trouve à la dernière page du procès-verbal. Il est dit « *Il annonce qu'il est pour la dernière fois à la solde des débats* ». Son intention était de dire qu'il officiait pour la dernière fois au Conseil général avec la fonction de président du Conseil communal. Il propose la formulation « *... pour la dernière fois au centre des débats* ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président

Le président annonce les excuses de MM. Jan Villat (JLR), Jean-Claude Guyot (PLR), Stéphane Ducommun (PLR) et Johnny Ruchti (PLR). Il informe avoir reçu, comme tous les membres du Conseil général, un courrier de M. Eric Burgener. Il a également reçu en copie un courrier de M. Thierry Haussener adressé Me Pierre-André Jeanneret du bureau des acquisitions de terrains. Ce courrier, qui est en relation avec la plantation des arbres le long de la route cantonale vers la Scierie Debrot à Dombresson, est en consultation à la chancellerie.

4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.11 du règlement général

Le président informe que les membres du Conseil général ont reçu les différents rapports par courriel, ils ne seront donc pas lus et ne donneront pas lieu à une discussion. Au sujet des commissions, il ajoute



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

que le bureau du Conseil général s'est réuni le 18 juin 2014 et il a formulé les remarques suivantes : afin d'uniformiser les rapports écrits des commissions, un canevas sera préparé par la chancellerie et remis aux commissions avec la demande de rapport. Concernant la répartition des présidences au sein des bureaux des commissions, le bureau a repris le rapport de la Commission des règlements, du 8 juillet 2013 ; il constate que cette répartition doit intervenir en début de législature. Elle se fera donc en 2016, lors du renouvellement des autorités, alors que le tournus pendant la législature est laissé au libre choix des commissions. Il mentionne que le rapport de la Commission des règlements précise que le même groupe politique préside la commission durant toute la législature. Un sondage sera effectué par la chancellerie afin de connaître les éventuels tournus intervenus ou à intervenir au sein des commissions.

5. Nomination du bureau

Pour le poste de président, le groupe PS propose Mme Anne Bourquard Froidevaux. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, elle est élue tacitement par acclamations.

Pour le poste de vice-président, le groupe PLR-PDC propose M. Pascal Truong. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, il est élu tacitement par acclamations.

Pour le poste de secrétaire, le groupe des Verts propose Mme Christine Ammann Tschopp. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, elle est élue tacitement par acclamations.

Pour le poste de secrétaire-adjoint, le groupe PLR-PDC propose M. Jan Villat. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, il est élu tacitement par acclamations.

Pour les postes de questeurs, le groupe des Verts propose M. Roby Tschopp et le groupe PLR-PDC propose Mme Claudine Geiser. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, les deux membres sont élus tacitement par acclamations.

Le groupe PLR-PDC, par M. Hervé Oppliger, offre un présent à M. Christian Blandenier pour le remercier de la manière dont il a dirigé les débats du Conseil général avec beaucoup de maestria et de maîtrise.

Le président lit son discours : « *C'était il y a plus de deux ans, le 27 juin 2012, que le Conseil général m'a élu au poste de président et c'est ce dernier que je m'appête à quitter maintenant. Il s'en est passé des choses pour la Commune durant ce laps de temps. Comme je disais à l'époque, les beaux discours se laissent écrire, ils sonnent bien quand on les déclame mais au-delà des apparences et des grandes phrases qui peuvent parfois sonner creux, il y a la réalité. Une Commune de plus de 16'000 habitants à fédérer, des habitudes à bousculer, sans toutefois renier le passé. 24 mois plus tard, la Commune est en pleine métamorphose, les changements s'opèrent sans précipitation, mais tout de même rapidement. A tel point qu'il est difficile de se rappeler comment les anciennes entités communales fonctionnaient. Nous avons déjà pris l'habitude de raisonner à plus grande échelle et jouons pleinement notre rôle de troisième Commune du Canton dans nos relations avec l'extérieur. Tant sur le plan intercommunal, cantonal ou extra-cantonal, pour preuve notre projet de refonte du plan d'aménagement local a été retenu comme projet modèle par la Confédération.*

Le Conseil général siège pour la onzième fois ce soir. Le bureau a pris l'option de ne pas multiplier les séances pour ne pas paralyser les agendas. La conséquence directe se manifeste dans l'ampleur des ordres du jour qui nous amènent tous à manier la concision en permanence. A moi de montrer l'exemple et de ne pas prolonger inutilement ce bref message. Je tiens à relever le bon déroulement des séances dont le mode de fonctionnement a été bien ébauché. Je forme le vœu que notre Conseil continue de bien travailler dans un esprit toujours positif et dans l'intérêt bien compris de notre Commune.

Je souhaite plein succès à mon successeur, il semble que la langue française n'a pas de féminin pour ce terme. J'espère qu'elle aura autant de plaisir que moi à remplir cette agréable fonction. Pour l'aider à



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

faire régner l'ordre pendant les séances, j'ai le plaisir de lui remettre l'outil, qui pourrait devenir le symbole de l'autorité législative vaudruzienne, la cloche à l'effigie de notre belle Commune et qu'elle en fasse bon usage. Je vous remercie de votre attention et je rentre dans le rang ».

Mme Anne Bourquard Froidevaux (ci-après « la présidente ») prononce un discours : *« Chers collègues, merci infiniment de la confiance que vous me témoignez. J'espère en être digne. Je souhaitais tout d'abord remercier et féliciter notre président sortant, M. Christian Blandenier, qui a assumé sa tâche avec brio et souvent même avec un humour bienvenu lors de nos longues soirées.*

J'avoue cher Christian, que lorsque ton groupe a proposé que ton tour dure un an et demi, j'ai secrètement respiré, puisque tu pouvais, durant quelques mois de plus, faire le travail du pionnier et donner à notre Conseil général un style et un mode de faire que seul un politicien expérimenté, habitué à la marche de différents législatif dont le Grand Conseil, saurait donner avec tant de facilité.

J'ai eu la chance de participer aux séances du bureau du Conseil général, durant lesquelles tu as également tenté toujours de clarifier et de simplifier les procédures, cela tout en respectant les avis de chacun. Pour te remercier, mais également pour t'encourager à te remettre sur les rangs lors d'un prochain tournus, si le cœur t'en dit, je t'offre un petit présent ! Et merci à vous, chers collègues, de l'applaudir encore une fois.

Voilà, c'est à mon tour maintenant. Je suis ravie que Christian, absent une fois, m'ait déjà permis de m'exercer à cette tâche. Mais j'espère aussi que vous saurez être compréhensifs si je ne maîtrise pas avec autant d'aisance l'opposition des amendements et des sous-amendements. Je profiterai de la présence de notre brillant chancelier pour me souffler les procédures au besoin.

Je souhaite vous dire encore qu'au moment de la construction de cette Commune, dont j'ai été l'une des ouvrières, j'imaginai que nous allions bâtir ensemble un coin de ce canton qui compte. Je crois qu'aujourd'hui, le bilan est à ce niveau très positif. Aussi bien l'Exécutif cantonal que celui des autres Villes se souviennent que Val-de-Ruz est un partenaire qui compte. Nous pouvons je crois en féliciter le Conseil communal et toute l'administration qui œuvre sans relâche pour que notre Commune soit ambitieuse, respectueuse et innovatrice. Je reste un peu sur ma faim quant à l'engouement de la population à ce grand projet. Même si je comprends qu'il n'est pas simple de croire dans les autorités, même si se méfier est un trait de la nature humaine, je souhaiterais que tous les citoyens de cette Commune entendent les autorités lorsqu'elles se disent être prêtes à la discussion et à trouver des solutions ensemble. La construction d'une Commune est un processus long et difficile et nous sommes là pour veiller à ce que cela se passe le plus en douceur possible.

En ce qui concerne nos débats, je les souhaite aussi intéressants que ceux de l'année qui vient de s'écouler, peut-être un peu moins longs certains soirs. Au travail à présent ! ».

6. Comptes et gestion 2013

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et finances : *« Nous devons nous prononcer sur les comptes 2013, premier exercice complet de notre nouvelle Commune de surcroît sous la forme du MCH2. Changements qui apportent une transparence accrue de la gestion et pour cette année complique la comparaison avec le budget 2013 et les comptes 2012. C'est pourquoi, nous avons fait l'analyse par groupe de nature.*

En préambule, nous tenons à relever la qualité des documents soumis et en particulier les commentaires du compte des résultats et des investissements.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Bilan au 31 décembre 2013 :

En comparaison avec le bilan d'ouverture, après une année, celui-ci boucle avec une augmentation de la fortune de CHF 6,8 millions. Les disponibilités à court terme très élevées ont permis de rembourser des emprunts au début 2014. La dette a diminuée de CHF 8 millions pour atteindre CHF 108 millions. La stratégie des emprunts axée sur le long terme avec à ce jour un intérêt moyen à 2,17 % nous semble pertinent.

Au sous-groupe provisions à long terme, nous avons la somme de CHF 5'543'943.-. Les provisions les plus importants sont de CHF 300'000.- pour l'environnement et CHF 5'005'269.- pour prévoyance.ne. Pour rappel, le litige lié à la différence de caisse de la Fontenelle provisionné au 31 décembre 2013 s'élève à CHF 343'635.-.

Au niveau du domaine des financements avec taxe affectée, nous relevons les mouvements suivants :

71 Approvisionnement en eau	B29001.00 Attribution au financement spécial eau	CHF 441'020.-	solde CHF 2'003'792.-
72 Assainissement	B29002.00 Prélèvement sur le financement spécial assainissement	CHF -283'687.-	solde CHF 1'659'018.-
73 Gestion des déchets entreprises	B290.003.01 Prélèvement sur financement spécial déchets entreprises	CHF -25'021.-	solde CHF -54'628.-

postes dont nous allons suivre l'évolution.

Pour ce qui est des fonds qui s'élèvent à CHF 10'235'560.-, une réserve de réorganisation de CHF 4 millions a été créée et alimentée par le solde du fond de l'aide à la fusion. Ainsi notre fortune correspond à 1,07 de rentrée annuelle d'impôt. Nous sommes dans les normes.

Compte de résultat global 2013 (MCH2) :

Afin de mettre en évidence les différents niveaux de lecture, nous vulgarisons de la manière suivante :

Compte de résultat = anciennement compte de fonctionnement

Résultat opérationnel = 1) résultat d'exploitation (uniquement charges et revenus) = ménage de la Commune
2) résultats financiers = rendement du patrimoine financier

Résultats extraordinaires = éléments inconnus lors de l'élaboration du budget
1) charges extraordinaires
2) revenus extraordinaires

Résultat d'exploitation :

Nous relevons la bonne maîtrise du ménage communal qui présente un bénéfice de CHF 1'410'085.-, soit une amélioration de CHF 1'075'187.- sur le budget. Ce niveau de résultat est pour une partie en main du Conseil communal et reflète les décisions prises. A relever en particulier les natures suivantes :

- 30 - charges de personnel (40% des charges) : bien maîtrisées ;



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- 36 - charges de transfert, dont il faut mettre en évidence le chapitre de la sécurité sociale d'un montant de CHF 8'655'201.- soit CHF 2'327'697.- plus élevé que le budget. Cette contribution représente la somme de CHF 527.- par habitants ;
- Au chapitre 40 - revenus fiscaux, il faut relever la bonne santé du produit des impôts des personnes physiques (76% des recettes fiscales). La bonne surprise provient du produit des personnes morales, soit environ CHF 3 millions supérieurs au budget.

Sur la base des comptes 2013, notre point d'impôt s'établi à CHF 516'444.-.

La nature 42 - taxes encaisse CHF 12'339'652.- soit env. CHF 752.- par habitants. Globalement, les charges ont été couvertes, car la somme de CHF 147'138.- a été attribué aux réserves (financements spéciaux).

Résultats financiers :

Excellent, avec un gain de près de CHF 690'000.-. Nos services communaux concernés ont effectué un travail remarquable dans le suivi des dossiers.

Résultat opérationnel :

Le ménage communal et les résultats financiers nous donnent un bénéfice de CHF 2'099'438.-. Cela démontre clairement la rigueur de gestion de notre Conseil communal.

Comptes des investissements :

Etant donné la nécessité de bien maîtriser les engagements adoptés, nous saluons la décision du Conseil communal de se munir d'outils proactifs tel que l'engagement d'un collaborateur mandaté au suivi des travaux et la constitution d'une Commission des investissements chargée de la planification du suivi de l'ensemble des engagements.

Conclusion :

Nous portons à votre connaissance quelques indicateurs financiers qui permettent d'affirmer la bonne gestion de notre Commune et, malgré les incertitudes liées aux réformes de l'Etat et la nécessité de rester prudent, d'envisager l'avenir avec confiance.

Degré d'autofinancement : 125% situation idéale. Ceci met en évidence la part des nouveaux investissements financés sans devoir recourir à l'emprunt.

Charges d'intérêts : 3,62% situation moyenne. La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus consacré au paiement des intérêts nets.

Taux d'endettement net : 137% suffisant. Il indique quelle part des revenus fiscaux ou combien de tranches annuelles sont nécessaires pour amortir la dette. Notre taux nous autorise un degré d'autofinancement de 80%. La valeur est améliorée de 48% par rapport au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, nous avons entendu la fiduciaire Soresa SA, par M. Antonioli expert-comptable diplômé, lors de notre séance du 21 mai 2014. Il nous a expliqué les procédures d'audit et constats. Tout d'abord, il a relevé la qualité de la tenue de la comptabilité, la documentation fournie, les informations reçues et la disponibilité de l'équipe comptabilités et finances. Il y a encore quelques imperfections, cependant



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

compréhensibles dans le cadre de la plus grande fusion de Suisse. Les points relevés seront suivi par notre Commission.

En conclusion, la Commission de gestion et finances, suite à ces travaux et à l'appui du rapport explicatif de l'organe de révision qui atteste de la régularité des opérations, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'adopter les comptes de l'exercice 2013, le compte des investissements 2013 et le bilan au 31 décembre 2013 de la Commune de Val-de-Ruz. Nous tenons à remercier les membres du Conseil communal, les services comptabilité et finances ainsi que les collaborateurs et collaboratrices communaux pour l'excellent travail accompli ».

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts : « *L'officialisation des comptes 2013 de la Commune met fin à un long suspens et répond aux questions que tout le monde se pose : "Comment la Commune s'en tire-t-elle ? La quotité fiscale de 61 points est-elle viable ?" Tous ceux qui en doutaient peuvent désormais se rassurer, la Commune s'en tire, elle s'en tire même bien puisque, hormis la charge extraordinaire de CHF 5 millions due à la recapitalisation de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne), les comptes présentent un bénéfice de plus de CHF 2 millions.*

Les Verts aimeraient donc féliciter tous les collaborateurs de la Commune qui ont contribué à ce bon résultat, ce dont témoigne le rapport d'activité par service, annexé sous forme de fiches. Celles-ci permettent de se rendre compte des innombrables défis que relèvent les employés communaux et nous leur en sommes reconnaissants.

Le groupe des Verts aimerait néanmoins relever un certain nombre de points. Afin de se rendre compte du train de vie de la Commune dans une première approximation, il convient de soustraire des charges totales la charge extraordinaire de CHF 5 millions pour [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) et les imputations internes. En voyant que l'introduction du MCH2 fait fondre ces dernières de CHF 8 millions à CHF 2 millions, on se retrouve avec un train de vie approximatif de CHF 69 millions environ en 2013 alors que celui-ci était estimé à CHF 66 millions au budget. Le budget était donc sous-évalué de CHF 3 millions, soit moins de 5%. Pour un premier exercice, le budget était donc relativement précis.

Les Verts aimeraient aussi souligner que les recettes de la Commune profitent de rentrées fiscales non prévues au budget à hauteur de CHF 4 millions provenant pour un quart des personnes physiques et pour trois quarts des personnes morales et de la péréquation. Ces recettes sont cependant sous pression des deux réformes fiscales en cours, soit des personnes physiques, soit des personnes morales, entreprises par le canton.

Nous saluons également l'amélioration des indicateurs de santé financière de la Commune qui sont dus à la rigueur financière de l'administration et à l'optimisation des placements et des emprunts, mais aussi au cadeau de mariage fait par l'Etat qui est tombé tout droit dans la corbeille de Val-de-Ruz.

En conclusion, si la Commune peut se réjouir de la bonne tenue du ménage communal, elle se doit de rester vigilante, puisque, malgré les efforts à consentir, la part de l'imprévisible reste importante. Le groupe des Verts adoptera les comptes 2013 à l'unanimité ».

M. Frédéric Cuche (PS) dit que le groupe PS s'est penché attentivement sur le rapport des comptes et il les apprécie très positivement. C'est un très bon résultat. Le groupe remercie donc vivement le Conseil communal et l'administration pour le rapport, clair et riche en renseignements. Avec les changements liés à la fusion et le passage du MCH1 au MCH2, il est difficile de faire des comparaisons entre 2012 et 2013, mais le résultat est là et la Commune peut rassurer celles et ceux qui doutaient des effets positifs de la fusion sur le plan financier ou qui en doutent encore. La Commune de Val-de-Ruz est sur des bonnes voies et sa situation financière est saine. La dette de cet exercice est diminuée de CHF 8 millions et la fortune a augmenté de CHF 6.8 millions. Certes, il y a la recapitalisation de la caisse de



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

pensions, mais sans cette charge extraordinaire, la Commune pourrait clairement annoncer un bénéfice de CHF 2 millions.

Il indique que le groupe PS a également apprécié les pages du rapport qui présente les activités des divers dicastères. Les objectifs sont bien posés et il veut croire qu'ils seront tenus. Il constate qu'il y a bien assez de travail pour cinq postes de conseillères et conseillers communaux, professionnellement, engagés et payés à 100% mais qui travaillent plus de 120%. Ils assurent eux-mêmes leur secrétariat et leur gestion du temps. Le bon choix a été fait et il faudra le confirmer à l'avenir pour avoir des comptes tels qu'ils sont aujourd'hui.

Il relève que les impôts des personnes morales ont augmenté, mais la taxation à 8% descendra à 5% en 2016, selon les informations du groupe PS. Il faut espérer que la conjoncture reste favorable et il demande ce qu'en pense le Conseil communal. Pour des raisons de départs de contribuables, la Commune a perdu au retour d'impôt environ CHF 3 millions. Il ne sait pas si ces derniers sont depuis 2005 ou 2010, il demande une explication plus précise. Les charges sociales, comme ailleurs dans le canton, ne cessent d'augmenter et c'est inquiétant. La mise sur pied du programme de réinsertion doit être poursuivie et il demande si elle peut être augmentée et s'il y a des propositions de solutions pour diminuer cette évolution à terme.

Enfin, il signale que le groupe PS aura des questions de détails lors de la lecture des comptes, mais à ce stade il réitère ses remerciements au Conseil communal et à l'administration pour le travail réalisé.

M. André Soguel (PLR-PDC) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC : *« Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que les responsables des services et le personnel qui ont permis de nous élaborer un rapport des comptes très détaillés, les commentaires du compte de résultat et des investissements, les annexes ainsi que les intéressantes fiches qui nous donnent un éclairage de la mission, des objectifs et la situation de chaque entités.*

Bilan au 31 décembre 2013 :

La situation est plus favorable qu'il y a une année avec la dette qui a diminuée et la fortune qui a augmentée. Nous sommes très satisfaits de constater que des montants ont pu être mis en réserve dans certains comptes de financements spéciaux. Une réserve de réorganisation créée avec l'aide à la fusion et aucun prélèvement aux réserves affectées n'a eu lieu mise à part aux fonds pour la structure d'accueil parascolaire et fonds CES. Nous considérons l'équilibre du bilan comme bon.

Compte de résultat global :

Au niveau du résultat d'exploitation qui est excellent, il faut relever la bonne maîtrise des charges du personnel qui correspond au 40% du total des charges. Par contre, nous sommes inquiets de l'évolution du chapitre Sécurité sociale (20% des charges) qui échappe en grande partie à notre gestion communale. C'est pourquoi, nous serons attentifs aux résultats de notre guichet social régional qui par ses actions doit montrer l'exemple au reste du canton.

La bonne surprise provient des revenus fiscaux et en particulier des personnes morales, effets de la réforme de la révision de celles-ci dont notre Conseil communal s'est fortement impliqué à sa réalisation. Le résultat financier, qui a comme objectif principal un équilibre entre les charges et les revenus est largement bénéficiaire. Nous saluons l'excellent travail effectué par le dicastère des finances à ce sujet.

Compte des investissements :

Le volume de ceux-ci est resté au niveau des engagements des anciennes entités. La marge de manœuvre (CHF 1'200'000.-) dont disposait nos autorités n'a pas été engagée. Cependant, les



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

engagements nets des anciennes autorités dépassent de CHF 200'000.- les crédits votés. Les bons résultats 2013 qui nous permettent d'atteindre un degré d'autofinancement à 125% donneront une plus grande marge de manœuvre pour nos investissements futurs.

A la lecture des commentaires, nous saluons la proposition d'une offre d'abonnements de ski à l'ensemble de la population pour les domaines des Bugnens-Savagnières-Crêt du Puy dès la saison 2014-2015.

En conclusion, nous allons approuver les résultats 2013 qualifiés de bons par les différents indicateurs financiers. Comme le mentionne notre Conseil communal dans son rapport, nous devons rester prudents et maintenir cette rigueur financière qui manifestement porte ses fruits.

Merci au Conseil communal, aux responsables des services ainsi qu'à l'ensemble du personnel de notre Commune pour leur engagement et la qualité du travail fourni. Nous pouvons être fiers de l'image que la Commune donne à l'extérieur de notre périmètre ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie la Commission de gestion et des finances ainsi que les groupes politiques de l'accueil réservé aux comptes 2013. Il tient à souligner que ce résultat est dû grâce à l'engagement que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont manifesté tout au long de cette première année. Et plus particulièrement le dicastère qu'il dirige, étant donné que depuis janvier 2013, l'administration de la comptabilité a basculé tout le plan comptable sur la gestion électronique des documents. De plus, il a introduit les nouvelles règles comptables MCH2 et il a dû participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la Commune. En réponse à Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts), il signale que cette nouvelle organisation n'était pas encore complètement consolidée au moment où le budget 2013 a été élaboré. Ceci explique la part importante d'imputations internes enregistrées dans le budget 2013. A l'époque, la comptabilité avait concentré un certain nombre de frais, notamment en matière de gestion et de personnel, sous le chapitre Administration et ensuite ces charges avaient été ventilées entre les différents domaines sous la forme d'imputations internes. C'est ce qui explique le différentiel important qu'il y a entre le budget 2013 et les comptes 2013, puisque ces derniers reflètent l'organisation nouvelle de la Commune. L'année dernière, l'administration de la comptabilité a, en plus, coordonné tous les travaux de préparation du bilan d'ouverture dont le Conseil général a été saisi dans sa séance de décembre 2013.

Il concède que ces comptes ont quelque chose de réjouissant. Il dirait même qu'ils pourraient avoir des vertus euphorisantes, mais il ne faut pas se bercer d'illusions. Selon lui la Commune doit continuer à faire preuve de volonté, de rigueur et de chance pour consolider sa situation financière dans la durée. Il y a désormais une année de recul et ce n'est pas suffisant pour pouvoir dire que la situation continuera ainsi.

A propos de la problématique des projections en matière de développement économique, il signale que les indicateurs ont aujourd'hui tendance à être bons, mais personne ne sait ce qu'il en sera dans trois mois. Il rappelle qu'en 2008, quelques mois avant la crise financière qui a touché la banque Lehman Brothers, tout le monde pensait que la situation allait encore perdurer pendant des années. La Commune pourrait se retrouver, dans les mois qui viennent, brutalement confronté à un changement de conjoncture qui pourrait renverser la situation. C'est la réalité de la situation économique telle qu'elle est depuis plusieurs années. Il est devenu plus difficile que par le passé de voir un horizon qui dépasse quelques mois, au mieux une année.

M. Claude-Henri Schaller (CC) ajoute qu'il y a une autre incertitude qui est finalement la santé financière du canton : ceux qui croient que les communes peuvent être totalement indépendantes des décisions prises par le Grand conseil ou par le Conseil d'Etat se trompent. Il rappelle que le Conseil communal de Val-de-Ruz l'a écrit dans son programme de législation : « *Si nous voulons des communes fortes, il nous faut un Etat fort et ce dernier doit être prévisible* ». Il mentionne que le Conseil communal



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

rencontrait la semaine passée le Conseil d'Etat. Ce dernier devra retrouver plusieurs dizaines de millions de francs d'économie dans les mois et années qui viennent. Il ne sert donc à rien que le Conseil d'Etat travaille seul dans son coin, les Communes doivent l'aider à surmonter cette difficulté si elles veulent agir plutôt que subir les décisions prises au niveau cantonal.

La dernière incertitude pour M. Claude-Henri Schaller (CC), c'est la réforme des entreprises 3, qui va régler le contentieux avec l'union européenne et l'OCDE. En revanche, elle va créer des bouleversements dans la péréquation financière fédérale, qui par effet de ricochets auront des conséquences sur les cantons et les Communes. Il faut être modeste pour admettre, dans l'action politique, que la Commune sera peut-être confrontée un jour ou l'autre à la réalisation de ces incertitudes.

Il relève également les éléments positifs : les comptes sont bien bouclés, la dette est réduite et la fortune est augmentée. Ce sont des objectifs que le comité de fusion de l'époque voulait atteindre. Quant à l'utilisation de l'aide à la fusion pour consolider la situation financière de la nouvelle Commune, cet objectif a pu être réalisé malgré les difficultés dans lesquels le budget 2013 a été travaillé et dans lesquels les comptes ont dû être gérés en 2013. Il est réjouissant de constater que la Commune a de quoi faire face à certaines éventualités qui peuvent se présenter, ce que le Conseil communal n'espère pas durant cette législature, mais qui pourraient guetter les successeurs.

Il dit que le Conseil communal est également heureux, car il a pu faire face à ses engagements. La recapitalisation de la caisse de pensions est un engagement important pour lequel il voulait montrer que la Commune était fiable. Cet engagement a pu être tenu, peut-être à moindre coût grâce aux bénéfices réalisés sur le compte d'exploitation.

Il confirme qu'il y a des préoccupations que le Conseil communal partage avec le Conseil général. Dans les prévisions financières, la Commune peut encore faire mieux ; il est vrai qu'elle a une marge d'amélioration extrêmement importante pour mieux planifier et prévoir les charges de fonctionnement. Il y a aussi une préoccupation dans le domaine de la prévoyance sociale, la Commune ne maîtrisant pas directement ce domaine : elle participe dans l'effort de solidarité cantonale pour les charges d'aide sociale à hauteur de CHF 2 à 3 millions. Ces millions ne reflètent pas ce que la Commune a comme personnes nécessiteuses dépendantes de l'aide sociale, c'est environ la moitié de cette somme. L'autre moitié est la part de solidarité que la Commune verse au pot commun.

A ce sujet, la Commune entend montrer l'exemple. Il mentionne que d'être à l'aide sociale n'est pas une fatalité ; ainsi, le Conseil communal a essayé d'insérer des personnes, de les engager dans des entreprises ou en son sein lorsque c'était possible. Deux personnes en mesure d'insertion ont pu être gardées dans l'effectif communal, à l'occasion de postes vacants, et deux autres personnes ont été replacées dans le secteur privé. C'est un effort que la Commune veut continuer et si elle montre l'exemple, elle sera plus convaincante auprès de ses partenaires privés lorsqu'il faudra replacer ces personnes sur le marché privé.

En conclusion, M. Claude-Henri Schaller (CC) dit que la Commune boucle bien, que le Conseil communal est content mais qu'il ne faut pas être euphoriques. C'est une étape sur un chemin qui sera encore long et difficile et qui amènera les forces politiques à chercher des solutions ensemble. Mais le Conseil communal est convaincu que les efforts réalisés et qui seront accomplis porteront leurs fruits. Le Conseil communal est confiant puisque cela démontre que l'Exécutif et le Législatif prennent leurs responsabilités et qu'ils sont capables ensemble de réussir un processus d'une grande complexité avec des résultats positifs.

La présidente procède à la lecture des comptes 2013, chapitre par chapitre.

Chapitre 2 Ecoles



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Frédéric Cuche (PS) dit qu'au point « Traitement des enseignants », il y a une diminution de CHF 200'000.- et une augmentation d'EPT pour les trois cycles cumulés. Il demande si la diminution constatée au cycle 2 a permis de transférer des enseignants du cycle 2 au cycle 1 et sinon il souhaite savoir ce qu'ils sont devenus.

De plus, il constate que les élèves deviennent plus difficiles qu'avant et il y a des mesures qui sont envisagées. Il demande s'il y a des accompagnements particuliers qui sont prévus, que ce soit au niveau de la région ou du canton. C'est un souci que beaucoup d'enseignants ont et il faut le prendre en compte.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) répond que lorsque le budget 2013 a été voté, le Conseil communal avait exprimé les difficultés qu'il avait eues à établir le budget par rapport aux salaires des enseignants. Il savait que les chiffres n'étaient pas forcément aux bons endroits. Les enseignants venant de plusieurs Communes, il était difficile de les répartir dans les différents cycles. Concernant les comptes 2013, il y a désormais la réalité des dépenses. Elle confirme que le Conseil communal n'a pas déplacé des enseignants d'un cycle à un autre, mais la masse salariale n'était pas répartie correctement au niveau du budget.

Pour les services de soutien, elle relève qu'il y en a plusieurs. Tout d'abord, il y a un service socio-éducatif avec deux personnes qui est pris en charge par la Commune et n'est pas subventionné par l'Etat. Les deux personnes assurent un soutien auprès d'élèves ou de familles en difficulté. Ensuite, un team a été mis sur pied au niveau du soutien, puisque l'école a droit à un certain quota d'heures de soutien pour les élèves qui ont besoin de mesures supplémentaires au niveau scolaire. Au lieu d'attribuer linéairement ce soutien à chaque classe, il est réparti au travers de personnes qui l'apportent soit aux élèves, à des groupes d'élèves ou à des enseignants. Ces personnes peuvent également venir prendre en charge des enfants qui sont en intégration ou venir prendre en charge la classe pour que l'enseignant puisse se consacrer à l'élève en intégration. Cela permet de cibler l'aide là où elle est nécessaire. Le dernier élément est qu'à partir d'un certain nombre d'élèves par classe, il y a de l'appui mis en place, c'est-à-dire des heures d'enseignements supplémentaires. Une deuxième personne vient dans la classe et celle-ci peut être séparée en deux pour améliorer les apprentissages des branches principales. Ces périodes sont financées à 45% par l'Etat et 55% par la Commune.

Chapitre 3 Culture

M. Frédéric Cuche (PS) demande si les bibliothèques scolaires sont comprises dans le total des charges de la culture de CHF 164'798.-. Il a fait un calcul et il arrive à CHF 10.- par habitant environ, s'il est pris en compte le total des charges sans l'ajout des bibliothèques et ce serait CHF 15.- avec. Pour les éléments culturels, il demande si la Commune est trop basse ou trop haute. Il dit qu'il faudrait faire des comparaisons avec des Communes qui ont le même nombre d'habitants et voir quel est leur budget.

M. Armand Blaser (CC) répond que dans le chapitre bibliothèque, les bibliothèques scolaires ne sont pas comprises. Les bibliothèques publiques concernent deux bibliothèques à Fontainemelon, celle des adultes et celle des enfants, et deux aux Geneveys-sur-Coffrane, aussi adultes et enfants. Il précise qu'elles sont ouvertes à toute la population de Val-de-Ruz.

Concernant les bibliothèques, la dépense la plus importante est celle à l'adresse du bibliobus neuchâtelois. Ce dernier dessert la Commune dans six villages : Boudevilliers, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Les Hauts-Geneveys et Montmollin. Le coût est de CHF 7.70 par habitants touchés, soit une dépense d'environ CHF 37'000.- en faveur du bibliobus.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour les quatre autres bibliothèques, la charge nette totale s'élève à CHF 23'300.- pour 16'000 habitants. En comparaison, c'est CHF 44'600.- pour 10'000 habitants de la Commune de Val-de-Travers, c'est CHF 100'130.- pour 9'000 habitants de Peseux et la charge nette se monte à CHF 794'670.- pour 10'000 habitants locaux.

M. Armand Blaser (CC) relève qu'il procédera volontiers à quelques comparaisons sur d'autres points même s'il s'agit d'un gros travail, sachant que ce n'est pas sur la base de ces comparaisons que la Commune doit nécessairement s'adapter. En effet, les missions de la culture au Locle sont différentes de celles de Val-de-Ruz, raison pour laquelle une somme de CHF 3 millions figure au budget de la Ville du Locle pour la culture.

L'arrêté portant approbation des comptes 2013 est accepté à l'unanimité.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'550'000.- dans le cadre de la réalisation d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances :
« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport présenté et remercie le Conseil communal pour la qualité de ce document.

Cette dernière décennie, le village de Fontaines a connu une forte évolution des postes de travail et du nombre d'habitants. Il en résulte des problèmes de sécurité dus à la circulation au sein de ce village. Les entreprises de la zone industrielle partagent cette préoccupation, particulièrement l'une des plus importantes, Nivarox-FAR SA. Cette entreprise désire s'agrandir et offrir de nouveaux postes de travail, ce qui nécessite également de nouvelles places de parc.

Cette première étape de route d'accès à la zone industrielle de Fontaines nous paraît indispensable. Cette construction est prévue aux gabarits d'une route cantonale, bien que dans un premier temps, elle soit cataloguée de route communale.

La 2^{ème} phase de cette route de contournement est envisagée à l'aube de 2022. Une convention d'intention pourrait être établie afin que cette route intègre le réseau cantonal. Cette construction permettra également d'effectuer des travaux de prévention contre les inondations, notamment par la création d'un bassin de rétention des eaux. Le montant prévu pour cette réalisation n'est pas compris dans la demande de crédit qui nous est soumise.

Il est à souligner le partenariat entre la Commune et le Canton : le pilotage de ce projet sera communal et cantonal, tandis que la conduite de ce chantier se fera par le service des ponts et chaussées et permettra ainsi d'éviter des frais d'honoraires d'ingénieurs. Le 90% des terrains nécessaires à la première et deuxième étapes de cette construction est déjà propriété de l'Etat et un plan d'alignement est également déjà établi.

La réalisation de ce projet nous paraît urgente pour maintenir des emplois dans notre région et la qualité de vie des habitants du village de Fontaines. Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter l'arrêté qui vous est proposé ».

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC : « Le groupe PLR-PDC a analysé longuement la proposition soumise dans son contexte historique, technique, local et communal ainsi que financier pour finalement accepter à une forte majorité le projet d'arrêté.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

L'origine de la proposition remonte à la fin des années 1960 par la mise en réserve de terrains sur les plans d'alignement et les nombreux contacts entre la Commune de Fontaines et l'Etat. Les autorités de l'époque avaient clairement identifié le problème de circulation en relation avec le développement de la zone industrielle, développement qui a été au-delà des espérances d'alors.

La sécurité sous tous ses aspects est nettement insuffisante dans le quartier résidentiel qui jouxte la zone industrielle et nous avons le devoir d'agir avant qu'un accident grave se produise. Sachant que l'Etat n'est pas en mesure d'assumer son rôle pour l'instant dans la construction d'une route de déviation, le Conseil communal a bien travaillé dans des délais très courts pour arriver à la proposition qui nous est soumise.

La solution proposée n'a rien d'une baguette magique qui nous conduirait dans une situation finale, mais elle a le mérite d'être une première pierre qui résout le problème de la sécurité des piétons et des enfants particulièrement. Cette proposition donne la possibilité aux entreprises de la zone de dégager des places de parking avec un accès sécurisé ainsi qu'une solution pour une extension.

De bonnes décisions sont engagées dans l'avenir par le plan de mobilité. Dans les effets négatifs prévisibles, le surplus de circulation dans le centre de Fontaines prendra fin lors de l'achèvement du contournement. La problématique du trafic pendulaire reporté sur les villages voisins n'est pas sans importance et celui-ci fait l'objet d'un postulat déposé ce soir.

Les négociations avec l'Etat relatives à la conduite de cette première étape et les engagements sur la suite du contournement sont de bons augures mais nos grands conseillers devront veiller au grain. Le groupe dans sa majorité ne veut pas prendre le risque de rester sans rien faire vis-à-vis d'un quartier, d'un réseau de petites routes dont la sécurité piétonnière est très insuffisante ».

Mme Florence Aebi (PS) donne lecture du rapport du groupe socialiste : « Le groupe PS a bien pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à la route d'accès de la zone industrielle de Fontaines et remercie celui-ci pour ses efforts dans ce dossier.

Notre groupe, après avoir débattu longuement de ce dossier, relève qu'il est extrêmement préoccupant pour les habitants de Fontaines de voir les zones résidentielles traversées par des centaines de véhicules souhaitant chaque jour atteindre la zone industrielle du village. Le problème mérite largement de faire l'objet d'un rapport et qu'on y trouve une solution : tant le confort des habitants du village que le besoin de conserver sur le territoire de la Commune des entreprises offrant un emploi à nos citoyens doivent être assurés, respectivement satisfaits. Nous remarquons qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas eu une vision plus globale concernant Fontaines et la question des routes de contournement des villages.

Le groupe PS est partagé sur la finalité du rapport soumis ce soir au Conseil général. La majorité d'entre nous constate que l'aspect « aménagement du territoire » a été mis de côté durant plusieurs années, alors que la zone industrielle de Fontaines se développe, menaçant la sécurité des quartiers résidentiels. Il est en effet nécessaire de trouver une solution d'avenir pour Fontaines, incluant l'agrandissement de la zone industrielle, ses chemins d'accès et la création d'un parking tout en préservant la tranquillité de ses habitants.

Néanmoins, il y a lieu de trouver une solution qui permette de régler les problèmes existants avec les moyens actuels. La solution que propose le Conseil communal a le mérite de résoudre plusieurs de ces problèmes : régler le trafic et rendre prochainement le calme à la vie villageoise, garantir l'emploi et prévenir le risque de nouvelles inondations dans le village.

Cette solution semble la meilleure et a été prise de concert avec l'Etat de Neuchâtel. Le groupe PS s'y ralliera donc. Bien que le projet semble cher, la mise à exécution de celui-ci, soutenu en partie par le



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Canton, a donc une portée financière que la Commune peut assumer, alors que des solutions sont attendues de manière urgente.

Cependant, nous pensons que la solution doit être affinée ; en ce sens, le groupe PS dépose ce jour un postulat demandant au Conseil communal d'examiner, parallèlement au projet évoqué, la possibilité de développer un réseau de transports en commun pour les employés travaillant sur la zone industrielle de Fontaines. A cet égard, Nivarox-FAR SA devra être joint à la réflexion et assurer en partie le transport de ses collaborateurs ; si les institutions politiques y mettent du leur pour assurer l'emploi, il faut également que l'employeur participe au bien-être de ses collaborateurs et des voisins directs de son entreprise. Pour conclure, le groupe PS prend le rapport en considération et vous propose d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne ».

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts : *« La demande d'un crédit pour la construction d'une nouvelle route n'est pas a priori le type d'objet le plus à même de soulever un enthousiasme débordant chez les Verts. C'est donc avec un regard critique que notre groupe s'est penché sur le rapport soumis par le Conseil communal concernant la route d'accès à la zone industrielle de Fontaines. De cette analyse, il ressort les différents points suivants :*

- L'accès actuel à la zone industrielle et artisanale au nord-ouest du village n'est pas optimal et fait encourir des risques non négligeables à la population des quartiers résidentiels ;*
- L'absence d'un accès adapté hypothèque les possibilités d'agrandissement d'une entreprise dynamique et importante pour le tissu industriel régional ;*
- L'aménagement d'une route d'accès permet de délimiter clairement les contours de la zone de développement du village vers le nord, tout en améliorant la protection des infrastructures contre les inondations.*

Pour ces différentes raisons, le groupe de Verts peut entrer en matière sur le projet proposé. Nous aimerions toutefois revenir sur différents points soulevés par cet aménagement :

- Le doublement de la capacité du parking de l'entreprise Nivarox-FAR SA et l'accès facilité au secteur ne vont pas inciter les automobilistes à laisser leur voiture au garage. Les nuisances induites par le trafic privé vont se reporter sur la Grand-Rue, qui connaîtra une augmentation de 20% de la circulation en 2016, ainsi que sur les villages environnants ;*
- L'investissement important consenti par la Commune met celle-ci en position de demander un plan de mobilité ambitieux à l'entreprise Nivarox-FAR SA. De plus, il devrait aller de paire avec une amélioration de la desserte en transport public en direction des Hauts-Geneveys, peu fonctionnelle à l'heure actuelle ;*
- La plantation d'une allée d'arbres le long de la nouvelle route d'accès permettrait de mieux l'intégrer dans son environnement, tout en réduisant son impact visuel et sonore pour les riverains ;*
- Les Verts sont plus réservés quant à la réalisation future de la route de contournement, prévue à l'horizon 2022. Une large réflexion devra avoir lieu sur l'opportunité d'un tel aménagement qui pose la question de la politique routière souhaitée dans les autres villages de la Commune. Les enjeux liés à la réappropriation du centre du village par la population et à la mobilité douce dans le village s'inviteront également à la table des discussions.*

Forts de ces différentes considérations, les membres du groupe des Verts accepteront le crédit ou s'abstiendront selon les différentes sensibilités de chacun ».

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au rapport. Il mentionne que le Conseil communal partage la plupart des préoccupations soulevées. Il s'est ainsi posé des questions sur la problématique de la mobilité douce et également sur les problématiques du parking. Il se permet de citer Lénine qui a dit *« Les faits sont têtus »*, lors d'une première citation et dans une deuxième *« Le temps n'attend pas »*. M. Claude-Henri Schaller (CC) pense que c'est avec ces deux citations qu'il faut apprécier le rapport soumis. Il est d'accord qu'il y a un certain nombre d'intentions qui, dans l'idéal,



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

aurait exigé que le Conseil communal y mette plus de temps que celui qu'il a eu pour présenter ce projet. Mais, il informe qu'en octobre 2012, le Conseil communal de Val-de-Ruz, qui n'était pas encore en fonction, a rencontré le Conseil communal de Fontaines. Ce dernier n'a pas caché l'urgence de trouver une solution à la problématique que connaissait le village. Dans cette problématique se mêlent habitats et industrie, et le trafic généré par les deux points pose problème. Il remercie les intervenants des groupes d'avoir rappelé l'importance de la sécurité des personnes qui vivent et qui se déplacent dans ces quartiers. La qualité de vie tient à cœur au Conseil communal, mais également la qualité des entreprises qui sont établies sur cette zone industrielle.

M. Claude-Henri Schaller (CC) ajoute qu'il y a un employeur qui est important, mais il y en a d'autres. Ces entreprises sont également inquiètes pour leur qualité de vie, mais aussi de la relation avec les quartiers d'habitation qui ont commencé à enserrer la zone industrielle de Fontaines. Face à cette situation, le Conseil communal a constaté le problème, il l'a apprécié avec les solutions qu'il pouvait envisager et il a agi. M. Claude-Henri Schaller (CC) dit que l'Exécutif aurait pu attendre que l'Etat réalise les travaux à la place de la Commune, mais il ne sait pas quand cela aurait été fait. Face à l'urgence, il a semblé au Conseil communal plus important d'être créatif et de trouver une solution. Il ajoute qu'au mois de septembre 2013, le Conseil communal s'engageait devant la population de Fontaines de venir avec une réponse à ce problème. Il s'était également engagé à ce que cette réponse soit donnée lors de cette séance du Conseil général. Cet engagement a été tenu, mais pour y arriver il a fallu travailler de manière partenariale avec l'Etat et c'est une réussite. C'en est une, car la Commune a pu bénéficier des ingénieurs les plus compétents du Canton et ce sont eux qui ont conçus ce projet. Une source de financement a également pu être trouvée qui permet à la Commune et à l'Etat de passer rapidement à l'action.

M. Claude-Henri Schaller (CC) signale que la mise en service de la route permettra de régler une grosse partie du problème d'inondations récurrentes que vit le centre du village de Fontaines. Le Conseil communal est conscient qu'il ne peut pas simplement construire une route, la mettre en service et s'arrêter à ce stade. Il y aura toute une série de mesures d'accompagnement qui vont être mises en vigueur au moment où la route sera fonctionnelle. Le premier est un plan de circulation qui devra permettre de cloisonner le trafic lié à la zone résidentielle de celui généré par l'activité économique et industrielle. Il y a ensuite, parmi les autres mesures, un accompagnement du Conseil communal dans l'élaboration de plan de mobilité des entreprises. Certaines d'entre elles sont à pied d'œuvre pour élaborer ces plans. Il y a également la question des transports publics. Cette dernière figurait d'ailleurs à l'ordre du jour d'une votation de septembre 2012, mais le peuple a pris la décision que le Conseil général connaît. Il faut donc intégrer ces réflexions dans le nouveau plan de mobilité que le Conseil d'Etat est en train d'élaborer et qui devrait être déposé en principe au mois de novembre pour répondre aux objectifs de la Confédération. Ces réflexions à propos des transports publics font partie de celles que mènent le Canton avec la Conférence régionale des transports, dans laquelle est intégrée M. Armand Blaser (CC), afin d'imaginer un plan de mobilité. Pour M. Claude-Henri Schaller (CC), il ne servirait à rien aujourd'hui pour la Commune de se lancer dans une aventure alors même qu'elle dépendra de décisions prises aux échelons supérieurs. Il pense que ces éléments doivent être de nature à répondre aux préoccupations du groupe des Verts, tout comme l'intégration paysagère. Le service des ponts et chaussées est accompagné d'un bureau qui étudie l'impact de cette route et son intégration dans le paysage. Tout n'est pas encore définitivement figé sur ce point, il y a encore de la marge de travail et de discussion. Cette préoccupation sera répercutée de manière à ce qu'il n'y ait pas une cicatrice au milieu de la vallée, mais qu'il y ait un concept qui s'intègre au paysage.

M. Claude-Henri Schaller (CC) ajoute que la Commune est aujourd'hui dans une situation unique, puisque seule la Commune de Fontaines avait planifiée depuis la fin des années 1960 un projet de route de contournement. Elle a ainsi fait œuvre de pionnière, de visionnaire pour planifier un plan d'alignement et une route de cette nature. Plusieurs intervenants des groupes politiques ont relevé la problématique plus générale des traversées de village dans le Val-de-Ruz et il confirme que le Conseil communal est sensible à cette question. Il est convaincu que des solutions pourront être amenées un jour grâce au



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

futur plan de mobilité cantonal, il s'agit d'un objectif auquel le Conseil communal s'est attelé. Il y a également la problématique de toutes les mobilités douces et il se dit très heureux qu'une motion ait été déposée sur les problématiques des pistes cyclables. M. Claude-Henri Schaller (CC) est également ravi de constater que deux postulats posent, chacun à leur manière, les mêmes questions. Il indique que le Conseil communal ne combattra pas ces deux postulats et ils pourront alimenter les réflexions initiées dans le cadre des groupes de travail qui vont se pencher sur l'avenir du plan d'aménagement du territoire. Toute cette problématique de traversées de village, d'implantations de zones industrielles ou de développements de l'habitat devront également être analysées à l'aune des questions soulevées, quand à la mobilité des vaudruziens. Elles seront ainsi reprises dans le cadre des ateliers. En revanche, il dit ne pas pouvoir garantir que le Conseil communal réussisse à donner des réponses dûment circonstanciées dans le délai d'une année qui est imparti au traitement d'un postulat. Il lui semble que ce sont des enjeux qui méritent une réflexion approfondie.

En conclusion, il dit que c'est un projet important qui permet de concilier beaucoup mieux la cohabitation entre une zone industrielle dynamique et une zone résidentielle, sachant que la Commune bénéficie de rentrées substantielles de l'activité économique. Le Conseil communal n'oublie pas la problématique des centres de villages : dans ses intentions, il entend procéder à un échange avec le service des ponts et chaussées le jour où le contournement sera complet, avec la partie centrale de la Rue de Fontaines, entre l'église et l'entrée du village côté Cernier. Cela donnera l'occasion de repenser le centre du village et de peut-être construire quelque chose de nouveau avec la population dans l'esprit de ce que le Conseil communal a initié pour le plan d'aménagement du territoire.

M. Claude-Henri Schaller (CC) termine en remerciant encore les groupes de l'accueil réservé au rapport. Il pense que le Conseil général et le Conseil communal donnent un signal clair : quand il y a un problème, les autorités prennent leurs responsabilités et quand elles ont constatés que ce problème méritait des solutions, elles décident en conséquence. C'est de cette manière que la Commune peut aller de l'avant et consolider la situation du village de Fontaines, mais aussi l'avenir de l'activité économique dans la Commune.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Alain Lugon (Les Verts) demande une suspension de séance. **La présidente** accorde 10 minutes de pause.

A la reprise des débats, **la présidente** annonce que ce sera un vote à la majorité qualifiée, car l'investissement est de plus de CHF 1 million. Pour être accepté, l'arrêté doit passer avec 22 voix au minimum.

L'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'550'000.- pour la construction d'une route d'accès à la zone industrielle de Fontaines est accepté par 32 voix et 4 abstentions.

PO14.002 – Postulat du groupe PLR-PDC – Contournement de Fontaines – Quelle connexion à la J20 ?

M. Pierre-Alain Bueche (PLR-PDC) lit le postulat déposé : « *Le rapport relatif à la route d'accès à la zone industrielle de Fontaines mentionne la 2^e étape du contournement du village, soit le tronçon Sud. Le groupe PLR-PDC demande au Conseil communal de poursuivre sans retard, en collaboration avec l'Etat, l'étude relative à la mise en œuvre de ce deuxième tronçon. Il prie l'Exécutif d'étendre la réflexion sur les moyens d'établir une connexion réfléchie du trafic à la J20, en intégrant la problématique de la traversée de Boudevilliers* ». Il ajoute que le groupe PLR-PDC aimerait demander au Conseil communal de ne pas continuer seulement les travaux et les relations avec le service des ponts et chaussées concernant le premier tronçon, dont l'arrêté vient d'être voté, mais qu'il s'engage à travailler sur le deuxième tronçon. En effet, il ne faut pas seulement résoudre le problème de Fontaines et mettre les « ceillères », il faut également envisager une réflexion des villages voisins.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Claude-Henri Schaller (CC) rappelle que le Conseil communal ne s'opposera pas à ce postulat. Il ajoute que la question posée par le postulat mérite d'être étudiée et ceci en collaboration avec le service des ponts et chaussées. C'est une question que le Conseil communal doit apprécier, approfondir et mettre en relation avec le nouveau plan d'aménagement. Il trouve ce postulat pertinent et il estime qu'il a sa place dans les études qui seront bientôt menées pour approfondir la question de l'aménagement du territoire dans la Commune.

M. Roby Tschopp (Les Verts) estime que c'est le genre de réflexions pour lequel il est urgent d'attendre, car la plupart des pendulaires qui accède au site de Fontaines, d'après les informations recueillies au village, viennent du Jura. Le raccordement à Boudevilliers dans cette perspective ne paraît pas être le plus pertinent et il semblerait que la liaison des Hauts-Geneveys soit plus indiquée que celle vers le bas. Il ajoute que M. Claude-Henri Schaller (CC) a évoqué une votation de l'automne dernier, mais il ne faut pas oublier celle de ce printemps : l'avenir de la main d'œuvre frontalière est incertaine et investir des millions de francs pour faire une autoroute de contournement dans les villages du Val-de-Ruz, sans savoir si dans trois ou quatre ans « les cousins suisses-alsaciens » autoriseront le canton à employer de la main d'œuvre frontalière, ne paraît pas être l'urgence du jour.

La prise en considération du postulat est acceptée par 20 voix contre 8 et 8 abstentions. Il est donc remis au Conseil communal pour étude.

PO14.003 – Postulat du groupe PS – Contournement de Fontaines

Mme Florence Aebi (PS) lit le postulat déposé : « Afin de maîtriser le développement du trafic privé engendré par les places de travail offertes dans la zone industrielle du village de Fontaines, le Conseil communal est invité à étudier :

- d'une part, en collaboration avec l'entreprise Nivarox FAR SA, la manière de renforcer les effets du plan de mobilité de cette entreprise ;
- d'autre part, le développement de l'offre en transports publics entre Fontaines, et plus généralement de Val-de-Ruz, et les Montagnes neuchâteloises ».

Elle ajoute que c'est à l'ordre du jour de favoriser les transports en commun. Elle pense donc que c'est l'occasion idéale de mener une réflexion avec les entreprises pour développer les transports en commun.

M. Claude-Henri Schaller (CC) dit que le Conseil communal ne s'opposera pas à ce postulat et il l'accueille avec bienveillance comme le précédent. Il n'y a pas que Nivarox-Far SA qui est implanté sur la zone industrielle, mais aussi d'autres entreprises. C'est dans l'esprit de travailler avec toutes les entreprises du site, que le Conseil communal entend réfléchir à l'avenir en matière de plan de mobilité. Il rappelle que M. Armand Blaser (CC) est à pied d'œuvre au sein du plan de mobilité cantonal et c'est avec cet outil également que le Conseil communal réussira à diversifier les modes de déplacement en direction de la zone industrielle.

La prise en considération du postulat est acceptée par 33 voix contre 1 et 2 abstentions. Il est donc remis au Conseil communal pour étude.

8. Régularisation des transactions immobilières relatives à la construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes (H20) sur les cadastres de Boudevilliers, des Hauts-Geneveys et de Fontainemelon

M. Roby Tschopp (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts : « Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de régularisation des transactions immobilières relatives à la construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes (H20) sur les cadastres de Boudevilliers, des Hauts-Geneveys et de Fontainemelon.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La situation issue d'un passé qui commence à pouvoir être qualifié de lointain n'appelle aucun commentaire particulier et les mesures proposées ne connaissent pas d'alternative. Les très faibles enjeux financiers représentés par cet objet et le bon sens des modalités prévues parlent en faveur de leur caractère partiellement gracieux. Par conséquent, le groupe des Verts soutient l'arrêté concernant la régularisation des transactions immobilières et l'arrêté relatif à la constitution de servitudes ».

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC a pris connaissance de ce rapport et il n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe. Bien que tardives, au vu de l'inauguration du tunnel le 15 novembre 1994, le groupe PLR-PDC est satisfait de voir aboutir ces démarches immobilières et il acceptera les deux arrêtés proposés.

Mme Britta Veuve (PS) dit que le groupe PS ne voit aucun inconvénient à la régularisation des transactions immobilières concernant la construction immobilière du tunnel sous la Vue-des-Alpes et acceptera les deux arrêtés proposés.

M. Armand Blaser (CC) remercie les groupes politiques de l'accueil donné afin de régulariser ces situations de terrains qui n'étaient pas encore formalisées.

L'entrée en matière sur l'arrêté des transactions immobilières est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté concernant la régularisation des transactions immobilières relatives à la construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes (H20) sur les cadastres de Boudevilliers, des Hauts-Geneveys et de Fontainemelon est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière sur l'arrêté des servitudes est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté relatif à la constitution de servitudes dans le cadre de la régularisation des transactions immobilières relatives à la construction du tunnel sous la Vue-des-Alpes (H20) sur les cadastres de Boudevilliers, des Hauts-Geneveys et de Fontainemelon est accepté à l'unanimité.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment sis à l'Avenue Robert 26 à Fontainemelon

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *Ce bâtiment représente un exemple typique, selon l'expression, d'assainissement « au coup par coup » : en 15 ans, lors de chaque libération d'un appartement, une rénovation de celui-ci était planifiée. La demande qui nous est soumise est d'un tout autre ton, s'agissant cette fois de traiter l'enveloppe.*

Votre Commission a été surprise par la faible valeur cadastrale. Nous remarquons également que le montant des loyers est relativement bas. Toutefois, nous mentionnons que la situation en bordure de la route cantonale n'est pas vraiment idéale, ce qui donne l'explication du fort roulement de locataires. Il ne s'agit pas pour autant de bâcler l'assainissement de cet immeuble.

D'autre part, pressentant un dossier précipité, la Commission de gestion et des finances n'ayant pas la vocation d'être spécialisée en énergie, plusieurs questions se sont posées sur la suffisance de la demande de crédit.

Par exemple, nous avons appris avec regret qu'aucun examen par caméra thermographique n'a été effectué à ce jour. Nous ferons avec... ou plutôt sans !

Votre Commission a reçu les réponses suivantes à ses diverses interrogations :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- *Est-ce qu'un drainage est prévu ? Est-ce qu'une étanchéité avec isolation n'est pas nécessaire contre les murs enterrés ? Non, car le sous-sol n'a jamais subi d'infiltrations d'humidité.*
- *N'est-il pas judicieux de remplacer les portes extérieures ? Non, elles sont en bon état (de 1995).*
- *Malgré la pose d'un périphérique, ne reste-t-il pas un risque de pont de froid aux cadres des fenêtres ? Non, les soumissionnaires ont réglé ce détail.*
- *Est-ce que la toiture est suffisamment isolée ? Oui, le secteur ouest est intégré à un appartement rénové, la partie est à son sol isolé. Une modélisation aurait permis de donner une fourchette de la future augmentation de loyer ; nous sommes malgré tout convaincus que la baisse des charges de chauffage compensera, pour le locataire, celle-ci. Nous comprenons parfaitement le souci du Conseil communal de ne pas publier un chiffre qui risque d'évoluer.*

Nous remarquons également que les montants des offres à ce jour sont inférieurs à ceux chiffrés en 2012. C'est bien pour nous, peut-être moins bien pour les perspectives de conjoncture ! Nous comprenons parfaitement qu'il n'est pas raisonnable d'engager des montants considérables à chaque rénovation. Votre Commission valide donc cette demande de crédit, et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à faire de même ».

M. Pascal Truong (PLR) dit se permettre au nom du groupe PLR-PDC d'user de métaphores de circonstances pour illustrer l'opinion du groupe : *« Assis devant nous sur le banc de l'équipe Avenue Robert 26 du FC Val-de-Ruz, un quintette d'entraîneurs à la tête d'une formation dont les latéraux se sont fait transpercer lors des dernières rencontres. Les dirigeants ont donc décidé de procéder à un changement complet de ce secteur de jeux.*

Alors bien sûr, au sein d'un groupe comme le nôtre, chaque supporter est un entraîneur en puissance et y va de sa remarque. Un tel s'inquiète de la qualité des attaquants de pointe, un autre aurait également transféré les arrières latéraux... Et la qualité du portier ? Certains se posent même des questions sur le drainage de la pelouse. Mais les ultras sont unanimes, il faut faire quelque chose, et le budget (CHF 160'000.-) alloué par les dirigeants pour ce Mercato n'est pas extensible. Aussi, notre groupe appuiera cette demande de crédit tout en attendant avec impatience l'étude complète sur l'état des autres équipes du club. NB : je tiens à rassurer les entraîneurs, Christian Constantin ne fait pas partie du groupe ».

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts : *« Les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'assainissement et à l'isolation du bâtiment de Fontainemelon. Nous soutenons pleinement le Conseil communal dans sa volonté d'améliorer l'efficacité énergétique du parc des bâtiments de la Commune et soutiendront en principe l'octroi de ce crédit.*

Toutefois, nous nous permettons de relever les points suivants :

1. *L'assainissement concerne uniquement les façades. Qu'en est-il du toit, des fenêtres et des sous-sols ?*
2. *L'isolation périphérique d'un bâtiment comporte des risques, notamment d'un point de vue de la gestion de l'humidité. Ce point a-t-il fait l'objet d'une évaluation ?*

Afin de répondre à ces questions, et afin d'avoir une vue d'ensemble de l'état du bâtiment d'un point de vue de la consommation énergétique, les Verts souhaitent qu'un certificat énergétique soit établi avant le début des travaux. Il nous paraîtrait en outre opportun de demander un tel certificat avant toute rénovation importante. Il faut en effet rappeler que le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) établit non seulement un bilan énergétique du bâtiment, mais l'expert produit en plus un certain nombre de recommandations, et cela pour une somme modeste (environ CHF 1'000.- pour un bâtiment à plusieurs logements) au vu des investissements à consentir.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Enfin, compte tenu du résultat des comptes 2013 qui font état d'un revenu net de CHF 1'618'000.- pour le patrimoine financier de la Commune, il nous semblerait juste d'accroître les investissements consacrés à l'assainissement énergétique de nos bâtiments ».

M. Cédric Senn (PS) annonce que le groupe PS a pris connaissance de cette demande de crédit d'engagement pour la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment sis à l'Avenue Robert 26 à Fontainemelon. Le groupe confirme que les travaux sont nécessaires et urgents afin d'éviter une dégradation complète de l'enveloppe du bâtiment au vu des infiltrations sur la façade extérieure ouest. Comme pour le collège de Fontainemelon, il mesure l'importance de ne pas laisser ce bâtiment se dégrader en n'entreprenant pas les travaux prévus. Il annonce que la demande de crédit semble raisonnable et le groupe l'acceptera.

M. François Cuche (CC) concède que ce bâtiment n'est pas un fleuron du patrimoine bâti de la Commune et il remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport.

Il informe que ce bâtiment, en tout cas la réfection prévue, est un héritage de l'ancienne Commune de Fontainemelon. Le dicastère de la gérance du patrimoine a repris le projet tel qu'il avait été prévu, en l'améliorant un peu mais en gardant la même enveloppe budgétaire. Cette dernière s'inscrit d'ailleurs dans les possibilités d'investissements de la Commune.

Il ajoute que le mur du bâtiment est en mauvais état et poreux, il est donc urgent de réaliser quelque chose. En fait, la Commune de Fontainemelon aurait voulu entreprendre ces travaux bien avant la fusion, mais elle n'a pas pu ; ensuite, la Commune de Val-de-Ruz a repoussé ces travaux pour des questions budgétaires, car il y avait d'autres projets prioritaires.

Au sujet des remarques émises par les groupes au sujet des futurs rapports du dicastère, M. François Cuche (CC) dit qu'ils ont raison. Le rapport qui est présenté est la reprise d'un rapport de l'ancienne Commune. À l'avenir, il sera travaillé différemment avec l'établissement d'un cahier des charges dès le moment où il y aurait une prévision de travail sur un immeuble. Il y aura aussi une analyse des dossiers qui sera réalisée par des spécialistes, en principe un architecte, et la mise en place d'un suivi par un professionnel des travaux.

Enfin, le Conseil communal va soumettre prochainement un rapport qui permettra d'aller de l'avant avec les projets de rénovation mais aussi d'analyse des bâtiments. Dans ce cadre, il signale que la Commune a prévu les fiches énergétiques des bâtiments et elles seront établies, les unes après les autres.

M. François Cuche (CC) confirme que l'évolution des locations est difficile, car un chiffre doit être articulé. Ce dernier doit s'appuyer sur des factures même si la Commune bénéficie de conseils de la Chambre Immobilière Neuchâteloise pour l'établissement des prix de locations. Cette mesure pourra être réalisée lorsque les travaux seront terminés et que les factures auront été établies ; elles pourront ainsi être impactées sur le prix des locations. Un chiffre peut déjà être articulé, il devrait avoisiner les 5% d'augmentation environ.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment sis à l'Avenue Robert 26 de Fontainemelon est accepté à l'unanimité.

10. Modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 18 février 2013, concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir

M. David Moratel (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « La Commission a pris connaissance de ce rapport préparé rapidement par le Conseil communal et la



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Commission ad hoc composée de trois membres de la Commission de sécurité et de trois membres de la Commission de gestion et des finances. Il faut préciser que ce groupe de travail devait répondre au postulat déposé lors du dernier Conseil général, tout en tenant compte des revendications des citoyens signataires du référendum.

Elle tient à saluer le travail effectué dans les buts d'harmoniser et de simplifier la perception de cette taxe. L'ouverture du devoir de servir à d'autres citoyens et citoyennes maintiendra dans notre région une responsabilité solidaire contre les dégâts causés par les éléments naturels et elle permettra de garantir également la sécurité pour l'organisation de diverses manifestations.

Sur le plan financier, nous tenons à rappeler que cette taxe n'est pas nouvelle. Elle faisait partie du budget prévisionnel de la convention de fusion acceptée dans une grande majorité par nos habitants. Les rentrées financières de cette taxe permettaient d'équilibrer le budget prévisionnel pour garantir un indice fiscal de 61.

Introduite sans grande réflexion sur les conséquences financières de la tranche de population touchée par celle-ci, nous pouvons comprendre aujourd'hui leur réaction. Le manque à gagner d'environ CHF 400'000.- dans les comptes de la Commune pourra être digéré par des économies d'échelles, une conjoncture favorable et une gestion rigoureuse de nos finances. Notre Commission accepte à l'unanimité la modification de la perception de cette taxe, tout en précisant que la somme manquante dans notre trésorerie n'est de loin pas négligeable ».

M. Hervé Oppliger (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC : « Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la rapidité avec laquelle il a traité le postulat du Conseil général en relation à l'objet qui nous occupe présentement.

Cet arrêté propose de maintenir l'obligation de servir. Cela paraît indispensable si l'on souhaite maintenir la région « service de défense incendie du Val-de-Ruz ». Il faut rappeler que les anciennes Communes s'étaient battues pour maintenir une région autonome pour le Val-de-Ruz. En effet, la réorganisation prévue par le canton prévoyait trois régions. Le Val-de-Ruz devant être rattaché à un des SIS, avec les coûts supplémentaires qui en découleraient obligatoirement pour la collectivité du Val-de-Ruz.

Le montant de la taxe sera réduit de CHF 250.- à CHF 125.- et sa perception n'interviendra qu'à partir de 22 ans. Une taxe d'un montant de CHF 125.- permet de couvrir environ les deux tiers du coût effectif du corps des sapeurs-pompier.

Cet arrêté innove par la création d'une possibilité offerte aux candidats non retenus pour le service du feu d'effectuer des travaux d'utilité publique en relation avec la protection contre les éléments naturels et d'appui au service de police de route. Le groupe PLR-PDC acceptera la modification du règlement concernant la perception de diverses taxes et émoluments, du 18 février 2013, concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir ».

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts : « Les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Nous tenons tout d'abord à relever la rapidité avec laquelle a été traité le postulat que nous avons déposé lors de notre dernière séance, tout en considérant que les référendaires y sont certainement pour quelque chose.

L'introduction d'un service à la collectivité constitue une réponse à notre postulat puisqu'il permettra d'exempter de la taxe des personnes qui souhaitent faire partie du corps des sapeurs-pompier, mais qui ne peuvent être incorporées pour des raisons d'effectif. Cette proposition va dans le sens de notre postulat et compte tenu des autres mesures proposées, nous pouvons accepter son classement.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous saluons également les autres mesures (diminution du montant de la taxe, le relèvement de l'âge minimum et l'exemption des personnes inaptes) puisque celles-ci permettront, en tout cas en partie, de soulager avant tout les familles avec plusieurs enfants étudiants. Ces mesures vont dans le sens d'une plus grande égalité de traitement entre les différentes catégories de ménage, ce que nous saluons.

Enfin, le fait que le montant de la taxe soit désormais inscrit dans un arrêté du Conseil général nous apparaît comme un gage de transparence envers les habitants de la Commune.

Pour ces raisons, les Verts vont accepter la modification de l'arrêté concernant la perception de diverses taxes et émoluments communaux ».

M. David Moratel (PS) dit que le groupe PS remercie le comité référendaire. En effet, c'est en partie grâce à lui si le Conseil général a déposé un postulat en février 2014 et qu'il l'a traité rapidement. Cela démontre que lorsqu'une problématique est constatée dans la Commune, le Conseil général et le Conseil communal peuvent travailler vite et bien et proposer un projet novateur à la population.

Il mentionne qu'il n'a fallu que quatre mois à la Commission et au Conseil communal pour réaliser et déposer ce projet. Il rappelle que par souci d'efficacité, les modalités de perception et d'exonération de la taxe d'exemption seront le plus simple possible aussi bien pour la Commune que pour les personnes astreintes. La taxe va être divisée par deux, pour une somme de CHF 125.- par année. Toujours dans un but d'efficacité et de simplification, il n'y aura pas de réductions pour les étudiants ; néanmoins, afin de tenir compte de la situation des jeunes en formation, toute personne âgée de moins de 22 ans sera exonérée de la taxe, alors que cet âge est actuellement fixé à 20 ans. Les personnes porteuses de certificats médicaux seront exonérées de la taxe, pour autant qu'ils soient validés par un médecin-conseil.

M. David Moratel (PS) rappelle que la Commune, sera la première du canton et peut-être de Suisse à mettre sur pied un service de prévention contre les éléments naturels et d'appui à la population des routes, ceci dès 2015. Ce service offrira aux personnes qui n'auraient pas été retenues lors du recrutement des sapeurs-pompiers la possibilité d'effectuer un service à la collectivité d'une même durée que le service du feu. Ces personnes seront ainsi exonérées de la taxe.

Pour terminer, il informe que le groupe PS remercie la Commission, le Conseil communal et Mme Mireille Beltrame, administratrice du dicastère de la sécurité, pour l'excellent travail effectué et acceptera à l'unanimité l'arrêté soumis.

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport et adresse aussi un remerciement particulier aux membres de la Commission *ad hoc* qui ont travaillé d'arrache-pied avec le Conseil communal pour réaliser cette modification.

Il ajoute que, dans le temps, les anciennes Communes avaient l'habitude de s'appuyer sur la protection civile pour faire un certain nombre de travaux, notamment de la prévention pour les inondations. Aujourd'hui, cette possibilité a disparue avec la réforme de la protection civile. Avec ce projet, la Commune remet sur pied un groupe de personnes qui pourra intervenir en lieu et place des pompiers et travailler dans le cadre d'un service où le but est le même que les pompiers, c'est-à-dire un service à la population et à la prévention.

Il rappelle que le 17 février 2014, le Conseil général a adopté par 36 voix et une abstention le règlement du SDI et un postulat. Il est clair que ce dernier a tout de suite titillé le Conseil communal pour se mettre au travail. Il savait que la problématique était sensible et il souhaitait y donner réponse rapidement. Il est bien entendu que le référendum lancé l'a aussi incité à donner une réponse à la population qui soit adapté à son questionnement et son interrogation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour M. François Cuche (CC), il est également clair qu'il faut prendre en considération le manque à gagner que va induire cette baisse de 50% de la taxe. Ce sont quelques CHF 400'000.- qu'il va falloir trouver et le Conseil communal devra mettre en place des économies. Il sait qu'il a encore un potentiel d'économies à exploiter et cela va être important de le marier avec une augmentation des ressources fiscales.

Il signale que pour mieux tenir compte des problèmes rencontrés par certains étudiants, le Conseil communal et la commission ont décidé de remonter l'âge de perception de la taxe. Le fait de réduire la taxe sur un certain nombre d'années aurait demandé un travail de bénédictin à l'administration. Ils ne voulaient pas charger une administration qui l'est déjà beaucoup aujourd'hui et qui doit travailler à la limite de la rupture à certain moment de l'année.

L'entrée en matière est acceptée par 35 voix et une abstention.

Un amendement du groupe PLR-PDC a été déposé ; il s'agit de créer un alinéa 2 à l'article 2 : « *Il a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, excepté l'article 2.29e dont la mise en œuvre intervient en 2015* ».

M. François Cuche (CC) dit que le Conseil communal ne s'opposera pas à cet amendement. Il le salue même en précisant qu'il permettra de clarifier les choses.

L'amendement n'étant pas combattu, il est pris en considération.

L'arrêté amendé portant modification de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux, du 18 février 2013, est accepté par 34 voix et 2 abstentions.

Le postulat « *Pour un financement équilibré du service de défense et prévention incendie* » est classé sans opposition.

11. Ouverture en continu des accueils parascolaires de Cernier, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys ainsi que l'augmentation de 10 places d'accueil au sein de la structure de Fontaines, et intégration de l'accueil parascolaire le Côtillon (Vilars) au sein de l'accueil pré- et parascolaire de Val-de-Ruz

Mme Britta Veuve (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances : « *En préambule, la Commission de gestion et des finances souhaite souligner la qualité du rapport qui nous est soumis. Il contient de nombreuses informations pertinentes et permet d'avoir une très bonne vision d'ensemble de la problématique de l'accueil parascolaire.*

La Commission tient à mettre en avant l'amélioration de la qualité de ce service du fait de la « communalisation ». On remarque également la volonté du Conseil Communal de faire bénéficier toutes les familles de la Commune d'un accueil parascolaire de proximité. En effet, le fait d'élargir les plages d'ouverture répond aux besoins exprimés par la population.

Il faut noter cependant que cet élargissement de l'accueil parascolaire aura un impact financier. L'augmentation du personnel liée à l'élargissement des horaires représentera environ CHF 97'000.-. Mais cette charge pourra être en partie compensée par l'augmentation du prix de la journée de CHF 50.- à CHF 60.-. Cet élément est difficilement quantifiable puisqu'il dépend du revenu des parents et de la part subventionnée. Toutefois, la charge nette supplémentaire est évaluée à CHF 37'000.- pour l'année scolaire 2014-2015.

Votre Commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande donc d'adopter les deux arrêtés, et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, à faire de même ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Jean-Claude Brechbühler (PLR) informe que le groupe PLR-PDC est conscient que l'accueil de la petite enfance est un problème de société qui, par le manque de places dans les structures existantes, obligent les parents à faire plusieurs kilomètres pour placer leurs enfants dans une structure qui peut être dans un autre lieu que celui de leur domicile.

Cette recherche de solution de garde oblige certaines familles à trouver tout d'abord une structure qui accueille leur enfant puis à effectuer leur déménagement à proximité de ce lieu. Le rapport du Conseil communal relate la volonté de répondre aux attentes des familles tout en restant attentif à ne pas créer le besoin, mais bien de répondre à une demande. Cette réponse se traduit dans l'ajustement des horaires d'ouverture des structures existantes et la création de nouvelles places d'accueil.

Concernant l'intégration du Côtillon, il mentionne qu'il a été relevé que si cette opération s'effectue, il y aura une augmentation du personnel communal et par conséquent d'affiliés à prevoyance.ne. La gouvernance et la gestion de cette structure a également été abordé et il estime inutile de préciser qu'elle devra répondre par sa direction et son personnel aux exigences légales en la matière. Il conclut en indiquant que la majorité du groupe PLR-PDC acceptera les deux arrêtés.

Mme Caroline Küenzi (PS) annonce que le groupe PS a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui de deux projets d'arrêtés relatifs à l'ouverture en continu des accueils parascolaires et le remercie. Le contexte actuel de la loi qui fixe le taux de couverture en place d'accueil parascolaire à fin 2013 à 15% oblige la Commune à s'y tenir. Cette obligation est cohérente avec les axes stratégiques du programme de législature de la Commune. De plus, au vu de l'évolution du contexte familial durant ces dernières années, l'harmonisation des quatre structures de Val-de-Ruz semble nécessaire afin d'en simplifier la gestion.

Elle relève que l'horaire en continu proposera aux parents une plage optimale afin qu'ils ne doivent pas recourir à une autre solution de garde et permettra ainsi une meilleure rentabilité de service. Mais, l'augmentation des plages alourdira les charges liées au personnel.

Quant à l'intégration de l'accueil parascolaire du Côtillon situé à Vilars, elle signale que le groupe PS y est favorable. Il permettra d'offrir un encadrement adéquat aux enfants grâce à du personnel qualifié et de répondre aux besoins des parents des villages de Fenin, Vilars et Saules.

Pour terminer, elle mentionne qu'il n'est pas tenu compte – dans le rapport – de la situation des villages dotés d'une école et qui ne sont pas pourvu d'une structure d'accueil parascolaire. Le groupe PS demande donc au Conseil communal de poursuivre ses efforts dans l'étude de la mise en place de structure, une priorité devant être mise à tous les villages dotés d'un collège. Elle conclut en indiquant que le groupe PS acceptera les deux arrêtés proposés.

M. Alain Collioud (Les Verts) dit que le groupe des Verts soutient le Conseil communal dans ses démarches permettant d'améliorer les conditions d'accueils parascolaires afin de répondre aux besoins de la population de Val-de-Ruz. Il relève la volonté d'offrir à terme, à toutes les familles, des conditions équivalentes de prise en charge de leurs enfants.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) prend la parole : « si dans le cadre de l'accueil préscolaire, les parents peuvent se déplacer et amener leurs enfants dans une structure qui offre de la place ou dans une structure qui est proche de leur lieu de travail, ce n'est plus le cas à partir du moment où les enfants entrent à l'école. C'est la raison pour laquelle la Commune doit mettre en place des accueils parascolaires qui sont liés au collège et qui ne sont pas liés seulement au lieu d'habitation des parents.

La Commune a repris les différents types d'accueils parascolaires communaux au moment de la fusion et a choisi de mettre l'accent sur plusieurs points. Le premier était la gestion du personnel qui soit bien



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

en lien avec le taux d'occupation des infrastructures, à savoir qu'un accueil trop petit nécessite du personnel de manière trop importante par rapport au nombre d'enfants accueillis. Par contre, un accueil qui est très grand et qui ne remplit pas doit avoir du personnel adapté au nombre d'enfants présents et non pas au nombre de places à disposition. Il faut donc doser la taille des accueils parascolaires de telle sorte qu'ils soient efficaces en matière de personnel et qu'ils répondent également à la demande.

Un autre point a été l'amélioration des infrastructures. Cela a été le cas aux Hauts-Geneveys et à Fontainemelon. Pour les Hauts-Geneveys, c'est l'ancienne administration qui a été reprise et pour Fontainemelon, la Commune a laissé l'usage unique d'une salle, qui était auparavant loué le week-end à la population.

Ensuite, la Commune a souhaité améliorer à l'endroit où un accueil existait déjà, l'optimisation de l'utilisation de ces accueils, par rapport à des structures privées. Il est vrai que des questions ont été soulevées disant que l'accueil parascolaire ne devait pas être privilégié par rapport à tout autre moyen de gardes. Il ne s'agit pas de remplacer des grands-parents ou une aide entre famille mais bien, lorsqu'il y a des accueils parascolaires, de faire en sorte que les enfants qui en ont besoin puissent en bénéficier sur la journée entière quand ils ont congé, comme au cycle 1, à des moments où l'école a lieu et que les parents ne soient pas obligés de faire appel à des crèches, qui accueillent encore certains de ces enfants, ou de devoir faire appel à des écoles privées ailleurs. Le rôle de la Commune est d'offrir un accueil parascolaire qui permet à tous les parents qui ont en besoin de mettre leur enfants à l'école en utilisant le parascolaire.

La Commune a également fait une amélioration de l'offre qui était en lien avec des projets déjà en cours. Cela a été le cas avec Dombresson. Il y a également eu la création de liens privilégiés avec des structures privées ou associatives comme c'est le cas à Chézard-Saint-Martin, Coffrane et Vilars. La Commune a également favorisé, pour répondre aux besoins dans les villages qui n'ont pas d'accueils, l'augmentation et la pérennisation du nombre de familles d'accueils, dans le but d'offrir un certain nombre de places. Cela ne marche pas partout, sachant qu'il faut qu'il y ait des mamans de jours disponibles sur les lieux. Un accent particulier a été mis sur cet élément dans les villages de Montmolin, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier et Dombresson qui n'ont que peu de places. Cet accueil familial de jour est mis en place en fonction des besoins avérés.

Le problème récurrent, qui restait jusqu'à présent, était la prise en charge des enfants du cycle 1, particulièrement des années 1 à 2 qui était impossible avec un accueil non continu, pour les parents qui travaillaient puisque ces structures d'accueils ne sont pas ouvertes sur le temps scolaire. Le but de ce rapport et de l'arrêté proposé aujourd'hui est de pérenniser ces accueils en les ouvrant deux matins par semaine, soit les matins où les classes de 1^{ère} et 2^{ème} années ont congés et les après-midis sur le temps scolaire puisque les élèves de la 1^{ère} à la 3^{ème} année peuvent avoir congé certains après-midis. Dans le même temps, afin d'éviter d'avoir trop de coût et d'heures d'ouverture, il a été demandé à l'école que dans un même collège, s'il y a plusieurs classes de 1^{ère} et 2^{ème} années, les matinées de congés soient identiques d'une classe à l'autre, ce qui n'était pas le cas avant.

La Commune souhaite aussi reprendre l'accueil parascolaire du Côtillon. C'est un accueil qui était soutenu par la Commune de Fenin-Vilars-Saules à sa création avec un apport financier de plus de CHF 60'000.- et qui a dans un deuxième temps demandé à être reconnu et subventionné. Le but est que si les accueils parascolaires ont une certaine importance et sont communaux, la Commune va pouvoir réaliser des économies d'échelle sur le plan administratif, en termes de taille, de biens - services-marchandises, puisqu'elle sera une plus grande consommatrice de repas. D'autres prix peuvent donc être obtenus. En termes de personnel également, il y aura une meilleure employabilité, la Commune pourra augmenter son pourcentage, offrir des conditions de travail aux employés ce qui va les fidéliser puisqu'elles seront plus intéressantes, non pas d'un point de vue financier mais d'un point de vue temps de travail, étant donné que les structures sont fermées pendant les vacances. Il est donc plus difficile d'ouvrir un temps de travail à 100%. Cela va aussi développer des synergies entre les



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

différents accueils en termes d'organisation et de lien pédagogiques, de mieux maîtriser les liens entre l'école et le parascolaire et de trouver des synergies au niveau financier pour limiter les coûts de ce type d'accueil. Il s'agit également d'assurer un encadrement correct - c'est le cas du Côtillon - des enfants à charge et de se préparer à la mise en place de la nouvelle loi sur l'accueil des enfants qui sera votée par le Grand conseil cet automne et qui entrera en vigueur en 2015.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter les deux arrêtés soumis, soit celui qui vise l'augmentation des heures d'ouverture des parascolaires communaux et celui pour la reprise de l'accueil parascolaire du Côtillon comme accueil communal avec en vue également l'extension de ses heures d'accueil mais pour 2015. Dans ce rapport, il est annoncé que le Conseil communal va constituer une commission consultative du Conseil communal qui aura des représentants des autorités politiques législatives, de directrices d'accueil privé et communal, d'un représentant de l'accueil familial de jour, d'un membre du corps enseignant, de l'administrateur des structures d'accueil ainsi que de moi-même dans le but de créer des synergies et d'entamer la réflexion par rapport au développement de l'offre à terme au niveau communal. Il s'agit effectivement de pouvoir permettre à tous les parents qui ont besoin de structures d'accueil parascolaire de pouvoir avoir une offre. Elle ajoute que dans les villages où il y a des petits collèges et peu d'enfants, c'est plus difficile de rentabiliser une structure d'accueil. Il sera réfléchi à ce qui peut être mis en place pour permettre aux parents de pouvoir bénéficier de ces structures sans monter dans les coûts de manière inconsidérée ».

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) souhaite évoquer le chapitre 11 du rapport qui parle du vote à la majorité qualifiée : Il est dit que la majorité qualifiée est prescrite lorsqu'il y a une augmentation du compte de fonctionnement qui dépasse CHF 100'000.- par année. En intégrant les rentrées financières, l'augmentation de la dépense pour 2014 est de CHF 48'000.-, mais elle figurera au budget 2015 pour CHF 122'000.-. Elle demande si la majorité qualifiée est donc requise vu que l'augmentation par année au compte de fonctionnement est de plus de CHF 100'000.-.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) répond que le Conseil communal a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'introduire le vote à la majorité qualifiée puisque l'augmentation des dépenses pour 2015 sera incluse dans le budget 2015, sur lequel le Conseil général devra voter en automne 2014. Le vote à majorité qualifiée aurait dû avoir lieu si la dépense brute 2014 était de plus de CHF 100'000.-

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) dit en déduire que si le Conseil communal vient suffisamment tard dans l'année avec une augmentation des charges, le vote à la majorité qualifiée n'est pas nécessaire puisqu'il n'est tenu compte que des mois restants.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) répond que la dépense nette, c'est-à-dire en tenant compte des rentrées et de la part des parents, pour 2015 sera de CHF 77'500.-, donc inférieure à CHF 100'000.-.

L'entrée en matière est acceptée par 34 voix contre une et une abstention.

L'arrêté relatif à l'ouverture en continu des accueils parascolaires de Cernier, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys ainsi que l'augmentation de 10 places d'accueil au sein de la structure de Fontaines est accepté par 33 voix contre une et deux abstentions.

L'arrêté relatif à l'intégration de l'accueil parascolaire le Côtillon situé à Vilars au sein de l'accueil pré- et parascolaire de Val-de-Ruz est accepté par 29 voix contre 4 et 3 abstentions.

12. Rapport d'information relatif à la zone réservée du Village de Savagnier

Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts : « Les Verts ont étudié avec attention le rapport du Conseil communal puisque trois cinquièmes d'entre eux habitent le



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

village de Savagnier et que deux cinquièmes ont fait partie de l'ancienne Commission de la zone réservée.

Fort est de constater que les travaux entrepris pendant sept ans par les autorités de Savagnier ont accouché d'une souris, puisque le plan d'aménagement local, qui est l'aboutissement administratif de la zone réservée, n'a pas dépassé le stade de la pré-étude. En effet, les tractations avec le service de l'aménagement du territoire de l'Etat n'ont pas été fructueuses pour toutes sortes de raisons.

Les arguments apportés par le rapport ci-joint ont convaincu les Verts :

- la constitution à court terme d'un plan d'aménagement à l'échelle de Val-de-Ruz n'est pas possible sans connaître les conditions cadres imposées par la LCAT et l'Etat ;
- proroger la zone réservée à Savagnier seul violerait l'égalité de traitement par rapport aux autres villages et ne serait pas accepté par ses habitants ;
- étendre la zone réservée aux zones non bâties de toute la Commune ne rencontre aucune nécessité puisque d'autres outils légaux sont disponibles afin de juguler une expansion non contrôlée des constructions.

En ce sens, les Verts demandent aux autorités de conditionner l'approbation des plans de quartier à la promotion de la qualité de vie, au respect de l'environnement et de la mobilité douce. Même si l'Etat n'a pas encore quantifié les conditions cadres, des travaux préparatoires devraient être entrepris sans tarder à l'échelle de notre Commune afin de mieux qualifier le territoire communal en matière d'affectation. Nous demandons également de mettre du poids sur l'élaboration du plan d'équipement qui permettra d'échelonner les investissements communaux. En conclusion, le groupe des Verts salue la direction prise par le Conseil Communal dans le long cheminement qui nous conduira vers un aménagement du territoire sain et raisonné et il soutiendra ce rapport ».

M. Filip Hon (PLR) s'exprime au nom de la Commission du développement territorial et durable. Il dit que la Commission s'est réunie et a longuement débattue. Elle en tire quatre remarques. La première est qu'aucun commissaire ne souhaite poursuivre la mise en zone réservée du village de Savagnier. La seconde est que les zones à bâtir « suspendues » il y a sept ans deviennent constructibles. La troisième invite le Conseil communal à utiliser l'outil du plan de quartier lorsqu'il en aura préalablement démontré la pertinence, que celui-ci s'impose comme judicieux et apporte une plus-value dans chaque cas. Le dernier, concernant l'équipement dans la mesure des bases légales, la Commune n'investit pas dans des infrastructures dans les zones constructibles non équipées aussi longtemps que le nouveau PAL n'est pas validé.

M. Jean-Philippe Junod (PS) informe que le groupe PS a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information relatif à la zone réservée du village de Savagnier et l'accueille favorablement. Le groupe remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour le rapport. Les possibilités offertes ne sont pas nombreuses et ne pas renouveler la zone réservée semble la moins mauvaise. Ceci dans un esprit d'égalité entre les villages et pour ne pas totalement bloquer la Commune dans son développement territorial. Néanmoins, il estime que le Conseil communal et le Conseil général devront rester vigilants pour que les outils prévus en point 4 du rapport soient utilisés au mieux, afin que la gestion du territoire soit la plus harmonieuse possible. Cela permettra d'éviter le gaspillage de terrains lors de réalisations immobilières peu opportunes et de conserver l'esprit de pionnier du canton.

M. Christian Blandenier (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC : « Nous sommes avec cet objet en présence d'un rapport d'information du Conseil communal, ce qui signifie que le Conseil général n'a pas de décision formelle à prendre. Disons-le d'emblée, le groupe PLR-PDC prendra acte du rapport. Il tient cependant à formuler les remarques suivantes.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La création de la zone réservée sur le territoire du village de Savagnier date de bien avant la fusion. Les autorités actuelles doivent donc reprendre ce dossier en cours et même à la fin du processus. En effet, le délai légal de cinq ans, prolongeable de deux ans au maximum, est arrivé à échéance le 25 juin 2014.

Que faire ? Notre groupe salue la volonté du Conseil communal de ne pas suivre les propositions formulées par le service de l'aménagement du territoire, à savoir une prolongation extraordinaire de la zone réservée sur le territoire de Savagnier ou, plus extravagant encore, une extension de la zone réservée sur toute la nouvelle Commune. Ni la fusion des Communes du Val-de-Ruz, ni l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire modifiée ne peuvent justifier des mesures qui pénaliseraient les seuls propriétaires de Savagnier ou ceux du Val-de-Ruz. La planification des zones à bâtir, exigée par la loi fédérale, doit être définie tout d'abord au niveau cantonal, avant que des mesures concrètes ne prétendent, par anticipation, une seule partie de la population. Nous approuvons également la volonté de ne pas remettre de terrains en zone agricole, en tous les cas pas avant que le plan directeur cantonal ait défini, en accord avec nos autorités, les besoins en terrains à bâtir dans notre région.

Les nouvelles constructions sont gelées à Savagnier depuis sept ans. La levée de la zone réservée va donc logiquement entraîner le dépôt de plans pour de nouveaux projets, basés sur le plan d'aménagement en vigueur. Rien que de plus normal. Le Conseil communal souhaite maîtriser ce phénomène. Il réfléchit à des solutions pour contenir les constructions, sans toutefois les interdire. Il envisage la généralisation du recours aux plans de quartier dès que les exigences légales le permettent (3'000 m²). Selon l'Exécutif, cet outil permet de freiner les constructions et de connaître le coût de l'équipement lié à un quartier. L'argumentation ne nous convainc pas. Nous encourageons l'Exécutif à examiner de cas en cas l'opportunité d'exiger un plan de quartier. Les frais de tels plans ont pour conséquence directe d'augmenter le coût des constructions. Ils doivent avoir pour corollaire d'amener une plus-value aux projets concernés. Le seul fait de freiner les constructions ne suffit pas à justifier le plan de quartier. Comme nous l'avons entendu tout à l'heure, intégrer dans le plan de quartier la mobilité douce dans un village où l'on sait, par ailleurs, que les transports publics ne sont pas en bonne fonction et certainement sous dotée, cela reviendrait à dire dans le plan de quartier que l'on ne pourra pas construire tant qu'il n'y aura pas d'améliorations des transports publics, cela serait à mon sens aller trop loin. Nous devons examiner les transports publics pour eux-mêmes sans en faire dépendre la constructibilité dans le village.

Le recours à l'interdiction temporaire de bâtir prévue aux articles 100 et 101 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire doit être très exceptionnel, compte tenu du fait que les terrains concernés sortent d'une période d'interdiction de construire de sept ans.

Le plan d'aménagement local (PAL) de Savagnier comprend-il trop de zones à faible densité ? Une partie de notre groupe le pense. Pour d'autres, Il est trop tôt pour le dire. La densification est, il est vrai, dans l'air du temps. Elle entraîne cependant d'autres effets induits, comme les problèmes d'effectifs dans les écoles ou la question des équipements comme les égouts par exemple. Par ailleurs, dans une vision plus large, étendue au territoire de la nouvelle Commune, le fait de maintenir des zones villas à Savagnier plutôt qu'à Cernier par exemple, peut tout à fait se justifier.

En conclusion, le groupe PLR-PDC prend acte du rapport et invite le Conseil communal à bien peser le pour et le contre des outils qu'il envisage d'appliquer pour gérer les demandes de permis à Savagnier jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PAL. A ce propos, notre groupe souhaite obtenir du Conseil communal un calendrier du processus d'élaboration de ce nouveau PAL ».

M. Armand Blaser (CC) remercie les groupes de leurs propos. Il relève qu'ils sont tous constructifs dans un dossier relativement délicat. Le Conseil communal doit faire preuve de modestie en disant, que si dans ce rapport quelques outils ont été imaginés pour parer au fait de maintenir ou de prolonger une zone réservée à Savagnier ou d'étendre une zone réservée à l'ensemble de la Commune, ces outils



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

doivent être utilisés de manière intelligente et avec vigilance. Concernant la nécessité de bien peser le pour et le contre de ces outils, c'est une part de travail qu'il faudra encore affiner après la prise en considération du rapport.

Concernant l'avenir du PAL, il indique que le Conseil communal va saisir le Conseil général d'un rapport au mois de septembre et ce rapport comprendra un calendrier de ce qui sera entrepris dès cet automne jusqu'à 2019 environ. Il demande un peu de patience au Conseil général, tout en informant qu'il a pris note des remarques des groupes.

La prise en considération du rapport est acceptée à l'unanimité.

13. Motions et propositions

M14.004 - Motion du groupe PLR-PDC concernant les pistes cyclables

« Le groupe PLR –PDC demande au conseil communal d'établir un rapport sur l'état des lieux du réseau des pistes cyclables actuellement réalisées dans notre commune. Il désire connaître par cartographie les tronçons existant ainsi que des bandes cyclables sécurisées par un marquage au sol. Il demande également une réponse aux questions suivantes :

- *Quels sont les cheminements possibles pour la randonnée ?*
- *Ceux-ci sont-ils balisés ?*
- *Peut-on développer des axes directs sécurisés pour favoriser les accès aux écoles, aux zones industrielles et de travail, aux zones commerciales ?*
- *Quelles sont les possibilités pour notre commune de créer des tronçons manquant sur les routes et chemins communaux voir en collaboration avec le canton ?*
- *Notre groupe demande également une planification dans le temps et chiffrée de manière globale des investissements nécessaire à leur réalisation.*
- *Le travail en commission est souhaité ».*

M. Francis Monnier (PLR) dit que le groupe PLR-PDC s'est inquiété des problèmes des pistes cyclables à travers le Val-de-Ruz. D'une part, il se rend compte que certains villages sont reliés, d'autres un peu moins. Il y a également certaines pistes cyclables qui se terminent dans une carrière. Le groupe propose de cartographier les pistes actuelles et qu'il y ait également une réponse de manière à ce que la mobilité douce puisse être mise en place pour les gens qui veulent se rendre sur leur lieu de travail. Il dit qu'il y a un gros effort à faire.

M. Roby Tschopp (Les Verts) propose deux amendements. Premièrement, il souhaite insérer après la quatrième question, la question suivante : *« Quelles sont les possibilités de mettre à profit les chemins agricoles réalisés dans le cadre des améliorations foncières ? ».*

Le deuxième serait de remplacer le terme *« Le groupe PLR-PDC »* par *« Le Conseil général de Val-de-Ruz demande ».*

M. Christian Hostettler (CC) dit que c'est avec plaisir que le Conseil communal acceptera cette motion.

M. Francis Monnier (PLR) dit que le groupe PLR-PDC peut accepter le premier amendement. Concernant le deuxième, il souhaite que cela reste *« Le groupe PLR-PDC »*, car il estime que l'intitulé doit indiquer le groupe qui dépose l'amendement.

Au vu de cet argument, **M. Roby Tschopp (Les Verts)** retire son deuxième amendement.

L'amendement relatif aux chemins agricoles n'est pas combattu.

La prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M14.005 – Motion de M. Francis Monnier relative à la modification du règlement de police
« Lors de l'acceptation du règlement de police à l'article 9.3 alinéa 2, l'intention du législatif communal était claire en proposant l'exonération de la taxe pour le premier chien en dehors de la localité. Ces membres en acceptant la modification du texte initialement proposé pensaient bien que cela s'adressait aux habitations en dehors de la zone d'aménagement constructible ou par définition dans la zone agricole.

Le Conseil communal par souci d'équité de traitement et dans un savant calcul issu du dictionnaire historique de la Suisse s'est compliqué le mode de perception de cette partie de taxe. Une aberration qui provoque l'indignation des habitants de nos montagnes qui se voient exonérés pour certains alors que le voisin moins proche de quelque centaine de mètres des 5 km qui sépare la ferme d'un village est soumis à la taxe.

Je n'accepte personnellement pas sur le fond le choix que le conseil communal a pris. Je reste persuadé qu'un chien a toujours son rôle de surveillance en dehors d'une zone urbanisée au contraire des chiens de compagnie ou de loisirs. Je propose donc au conseil général de modifier l'article 9.3 alinéa 2 et ainsi définir de manière plus claire pour notre exécutif les modalités d'exécution de l'exonération de la taxe. Je propose donc la formulation suivante :

Art. 9.3 alinéa 2 du 29.04.13

Ancien : Paient une taxe dont la part communale est réduite de 50% les chiens de garde des habitations isolées mais seulement pour le premier chien.

Nouveau : Ne paient pas la taxe communale le premier chien de garde des bâtiments d'habitations implantés dans la zone agricole selon la loi d'aménagement du territoire (LAT) ».

M. Francis Monnier (PLR) rappelle que lors de l'acceptation du règlement de police, un amendement avait été apporté à l'article 9.3 concernant la réduction de la taxe pour le premier chien dans les habitations isolées. Hors, le Conseil communal a compliqué les choses en mettant en place un savant calcul qui a provoqué l'indignation de certaines personnes propriétaires de chiens en montagne. Il dit donc trouver normal que cet article soit modifié, de manière à définir que, dans les zones agricoles selon la loi sur l'aménagement du territoire, ce premier chien soit exonéré de la taxe communale. Il précise que la taxe cantonale est obligatoire. Il laisse le soin au Conseil communal d'apporter une réponse allant dans le bon sens des choses, qui calmera quelques personnes.

Mme Florence Aebi (PS) mentionne que bien que la notion d'habitation isolée soit calculée de façon complexe par le Conseil communal, le groupe PS pense qu'il serait arbitraire d'exonérer de la taxe les chiens qui sont touchés par cette motion et pas les autres. D'autre part, le groupe estime que les chiens ont un rôle de surveillance tant dans les habitations isolées qu'à l'intérieur des villages. Elle indique que le groupe PS n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts : « Les Verts ont pris connaissance de la motion relative à la taxe des chiens. Nous comprenons le point de vue du motionnaire quand à l'inégalité de traitement. Toutefois, la proposition telle que formulée ne fait que déplacer le problème et créera de nouvelles inégalités : pour quelques mètres, des habitants domiciliés à proximité des villages, parfois à quelques mètres de la zone à bâtir, verront leur taxe diminuer, alors qu'il ne s'agit pas d'habitations isolées. Pour cette raison, et compte tenu du faible nombre de personnes concernées, nous proposons de refuser cette motion ».

M. Jean-Bernard Stuedler (PLR) informe que dans les règlements de police des anciennes communes, la zone agricole n'était pas évoquée pour exonérer le premier chien, mais c'était plutôt les chiens de



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

fermes qui l'étaient. Il pense que cette notion de chiens de ferme devrait être maintenue car ce sont des chiens d'utilités et pas forcément des chiens d'agrément, raison pour laquelle il trouverait juste d'exonérer les chiens de fermes. Il dépose l'amendement suivant : « *Ne paient pas la taxe communale le premier chien de garde des exploitations agricoles* ».

M. Francis Monnier (PLR) dit qu'il peut adhérer à l'amendement déposé.

M. François Cuhe (CC) informe que le Conseil communal ne s'opposera pas à cette motion qui présente un certain mordant. Il relève qu'il y a un certain nombre d'éléments sur lequel le Conseil communal ne pourra pas suivre le motionnaire. Toutefois, cette question sera traitée dans le cadre de la révision du règlement de police qui sera effectuée dans le délai imparti au traitement de la motion.

M. Francis Monnier (PLR-PDC) dit que l'important est que le Conseil communal reprenne cet élément et aille dans le sens de la motion.

M. Alain Lugon (Les Verts) dit que le terme « *de garde* » pourrait être enlevé.

L'amendement modifié n'est pas combattu et se présente ainsi : « *Ne paient pas la taxe communale le premier chien des exploitations agricoles* »

La prise en considération de la motion amendée est acceptée par 23 voix contre 8 et 5 abstentions.

14. Interpellations et questions

114.004 – Interpellation de M. Patrick Lardon – Règlement général de la Commune de Val-de-Ruz – Incompatibilités

« A la lecture attentive du règlement général de la Commune de Val-de-Ruz, il est stipulé au point 2.1 alinéa a) Absolues, que le Conseil général dresse, par arrêté soumis à la sanction du Conseil d'Etat, la liste des fonctions de l'administration communale incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général ou du Conseil communal. Cet élément est également repris dans le Règlement du Conseil communal relatif au personnel administratif et technique communal à son point 2.11 ».

Je constate qu'à ce jour, le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz n'a pas dressé par arrêté la liste des fonctions de l'administration communale incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général ou du Conseil communal, tel que prévu dans le règlement général de la Commune de Val-de-Ruz. Je souhaite que le Conseil communal explique les raisons qui font de n'avoir pas statué sur ce sujet jusqu'à présent et je demande que cette omission soit réparée par l'adoption d'un arrêté ad hoc lors de la prochaine séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz ».

M. Patrick Lardon (PS) dit qu'en lisant le règlement général, il a constaté qu'à l'article 2.1 une liste des fonctions de l'administration communale incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général ou du Conseil communal serait établie. Ce point est également repris dans le règlement du Conseil communal relatif au personnel administratif et technique communal. Il souhaite donc qu'un arrêté soit établi pour la prochaine séance.

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie M. Patrick Lardon (PS) de sa question et l'informe que son constat est juste. Il dit que si le Conseil communal n'a pas encore soumis cet arrêté, c'est qu'il n'y avait pas d'urgence par rapport à d'autres éléments qui font la politique du personnel. De plus, s'il n'y a pas d'urgence, c'est que les prochaines élections communales auront lieu en 2016 et qu'il serait opportun que le Conseil général soit saisi de cette liste en 2015 au plus tard pour que les partis puissent préparer la liste de leurs candidats en toute connaissance de cause. Le Conseil communal a donc préféré mettre la priorité sur deux dossiers importants en matière de gestion du personnel, à savoir le règlement du



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

personnel et la politique de rémunération que les collaborateurs sont en droit d'attendre ; c'est-à-dire les descriptions de fonctions qui permettent de fixer les échelles de traitement.

Pour M. Claude-Henri Schaller (CC) la question de l'incompatibilité n'est pas quelque chose avec laquelle « on badine » et où une liste est simplement établie. Il cite la question du général Julius Verdy du Vernois qui disait chaque fois qu'il voyait un problème « au fond de quoi s'agit-il ? ». Il explique que, qualifier des fonctions d'incompatibles, c'est limiter l'exercice des droits politiques d'un groupe de citoyens. Ce n'est donc pas une plaisanterie, mais quelque chose qui doit se traiter de façon rigoureuse et cohérente puisqu'il y va de la restriction d'un droit fondamental. Il ajoute que cette restriction doit être appliquée avec rigueur même s'il s'agit de fonctionnaires. Ce droit au niveau cantonal est réglé de manière générale à l'article 31 alinéa 1 de la loi sur les droits politiques : « *Tous les électeurs et électrices de nationalité suisse sont éligibles dans la circonscription électorale où ils sont électeurs* », ce qui signifie que les collaborateurs de la Commune, qui résident à Val-de-Ruz, sont d'office tous éligibles.

Il informe que l'article 33 de la même loi définit dans une annexe quelles sont les fonctions de l'administration cantonale qui sont incompatibles, à savoir celles de chefs de services, de cadres supérieurs et de chefs d'offices. Cela signifie que ces personnes ne peuvent pas être éligibles au Grand conseil. Il y a également le personnel des secrétariats généraux des départements, le personnel de la chancellerie d'Etat, les policiers, les membres du contrôle cantonal des finances, le personnel des autorités judiciaires et également les juristes.

M. Claude-Henri Schaller (CC) demande sur quoi il faut se baser. Il explique qu'il y a tout d'abord la relation de subordination avec l'autorité ; il verrait mal avoir un collaborateur de la chancellerie, qui prépare les décisions, se retrouver au Conseil général. Mais, il y a d'autres catégories de personnel où c'est moins évident, comme les cadres intermédiaires ou certaines fonctions proches du Conseil communal.

Il espère que M. Patrick Lardon (PS) a relevé que le Conseil communal s'est donné deux organes consultatifs auprès du personnel pour pouvoir discuter avec lui de ce genre de questions. Tout d'abord, il y a une réunion des cadres supérieurs qui se déroule toutes les semaines et un membre du Conseil communal y assiste toutes les deux semaines. Il y a également une Commission consultative du personnel avec des représentants de chaque entité qui constituent la Commune. Ils se réunissent ponctuellement pour discuter des questions liées au statut du personnel, aux droits et devoirs des collaborateurs. Cette Commission peut également faire des propositions. Cette problématique d'éligibilité, pour la rendre acceptable vis-à-vis des personnes qui pourraient être privées de ce droit, doit faire l'objet d'une consultation de ces commissions avant de soumettre une proposition au Conseil général.

En conclusion, il annonce que le Conseil communal ne va pas attendre la fin de l'année 2015 pour mettre ce dossier en place. Il va s'y atteler dès la fin des vacances d'été, avec l'espoir qu'il soit en mesure de proposer un rapport au Conseil général le 29 septembre 2014.

M. Patrick Lardon (PS) dit être satisfait de la réponse, car elle permet de clarifier ce sujet. Il prend bonne note que ce point est en suspens et qu'un rapport devrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

114.005 – Interpellation de M. Patrick Lardon – Parcage en zone 30 km/h Rue des Vergers à Savagnier

« Lors du Conseil général du 12 décembre 2013, j'ai déposé une question au Conseil communal à ce propos et qui a reçu réponse. (voir les pages 29 et 30 du procès-verbal de cette séance). Je m'aperçois avec regrets que les propos tenus par le Conseil communal lors de cette séance soient restés presque sans suite et avec beaucoup de retard. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Je continue de constater que certains automobilistes ne respectent toujours pas la réglementation routière, en particulier dans les zones 30 km/h où il y est précisé qu'il est interdit de se garer en dehors de places de parc clairement définies et marquées au sol. Le Conseil communal en est conscient car dans la rue des Vergers du village de Savagnier, il a fait poser en 2013 par les employés de la voirie des potelets empêchant le parcage au-delà des cases délimitées. Ces parcsages « sauvages » gênent la visibilité et l'accès à certains riverains et surtout la fluidité du trafic dans cette rue de desserte de quartier. Les potelets ont été retirés par les employés de voirie en début d'hiver afin de permettre le déneigement de la chaussée de façon optimale. Je constate que lesdits potelets ont été reposés que le mardi 10 juin 2014 alors que le Conseil communal avait répondu qu'ils seraient remis dès la fin de l'hiver.

- *Quelle est la raison qui a conduit à reposer ces potelets aussi tardivement ?*
- *Le Conseil communal avait répondu qu'il constatait également que des véhicules étaient garés hors des cases et que la police ne met pas d'amendes en raison de la grève.*
- *Jusqu'à quand les collaborateurs de la police neuchâteloise ont-ils fait grève ?*
- *Quelles sont leurs actions dans cette rue depuis la fin de la grève ?*
- *Comment le Conseil communal voit la chose pour que ces incivilités routières cessent et par la même occasion mes interventions à ce sujet particulier ? ».*

M. Patrick Lardon (PS) dit que lors du Conseil général de décembre 2013, il avait posé une question et le Conseil communal lui avait répondu que les potelets seraient posés dès la fin de l'hiver. Il dépose cette interpellation, car il a été surpris de découvrir que les potelets ont seulement été posés le 10 juin 2014. Il avait aussi constaté des incivilités de certains automobilistes et le Conseil communal lui avait répondu qu'en décembre 2013, la police faisait grève. Il se pose la question si la grève a perduré à cet endroit et il demande quelques explications au Conseil communal.

M. François Cuche (CC) dit qu'il comprend l'agacement de M. Patrick Lardon (PS) à la suite de sa question de décembre 2013. Il concède que les potelets ont été posés assez tard et le Conseil communal s'est approché du service concerné pour savoir ce qui c'était passé. Il explique que les voyers ont eu beaucoup de travaux urgents à la fin de l'hiver et au début du printemps. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas pu installer ces potelets en temps et en heure après la fonte des neiges. Il rappelle qu'un important travail est réalisé par les voyers, en prenant en considération la dotation de ce service qui est relativement faible en regard de toutes les missions qui doivent être accomplies. C'est bien entendu dans une hiérarchie des urgences que tout cela s'inscrit et c'est certainement la raison pour laquelle, sur un rappel, ces potelets ont été réinstallés en retard. Il s'excuse pour cela.

Il confirme qu'il avait répondu en décembre que la police était en grève et informe que les policiers ont repris le travail en début d'année. Il rappelle que la police neuchâteloise contrôle en priorité le trafic dormant qui est réglementé en zone bleue ; les autres zones sont nettement moins surveillées, voire pas du tout. C'est le choix de la police neuchâteloise et le Conseil communal lui demande d'élargir son champ d'action, mais elle a aussi un nombre d'heures limitées dans le cadre du mandat, ce qui fait qu'elle ne peut pas aller dans tous les quartiers de tous les villages. M. François Cuche (CC) ajoute que la demande de M. Patrick Lardon (PS) a été transmise à la police et qu'il espère qu'elle fera le nécessaire.

Il informe que les priorités de la police neuchâteloise ont été fixées en fonction des différentes urgences qu'il y avait à traiter à Val-de-Ruz. Une des urgences était l'utilisation des « park ans ride » par des voitures qui sont stationnées sans autorisation. De plus, toutes les zones bleues sont contrôlées plus attentivement. Les commerçants demandent également qu'il y ait une rotation des véhicules afin que leurs clients puissent aller faire leurs commissions. Il relève que le Conseil communal a également déploré, dans certains villages, des incivilités importantes des automobilistes qui ne respectent pas les limitations, les cédez-le-passage ou les stops. A ce sujet, il a demandé à la police d'insister sur ces points, car ces routes se trouvent souvent sur les chemins d'écoles. Les zones 30 km/h autour des



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

collèges sont également surveillées et un certain nombre de points urgents ont été demandé à la police neuchâteloise pour intervention. Il mentionne qu'aujourd'hui le Conseil communal fait avec le nombre d'heures à disposition dans le cadre du mandat de prestations.

M. François Cuche (CC) concède que le parcage dans le quartier de la rue des Vergers à Savagnier est un problème. Dès lors, il propose que cette situation critique puisse être transmise à la Commission des aménagements urbains pour réflexion. Dans un deuxième temps, il suggère que cette rue soit réglementée en zone bleue afin que la police puisse venir et sanctionner le parcage sauvage. M. François Cuche (CC) ajoute qu'il est en contact avec un service du domaine public (SDP), car la Loi sur la police neuchâteloise 2015 sera soumise prochainement au Grand conseil. Ainsi, au 1^{er} janvier 2015, si cette loi est acceptée, la Commune devra se doter de son propre SDP ou de donner mandat à un SDP existant. Cela permettra à la Commune de l'utiliser plus intensivement pour différents contrôles et il y aura également plus d'heures à disposition. Ce service pourra être engagé également pour contrôler le trafic dans les quartiers non traversant et d'habitations. Mais, le Conseil communal sait aussi que, dès le moment où il va accentuer les contrôles de stationnement, il y aura un certain nombre de remarques et peut-être que le Conseil communal devra traiter une motion l'enjoignant d'avoir le coup de main moins fort pour les parkings en zone de localité et d'urbanisation faible.

M. Patrick Lardon (PS) dit être satisfait de la réponse.

Q14.005 - Question de M. Roby Tschopp – Remboursement des frais au corps enseignant

« Rumeur ou réalité ? Plusieurs membres du Conseil général ont été sensibilisés, dans des circonstances différentes, aux conditions dans lesquelles se déroulent les avances de frais et leur remboursement. Au-delà de la rapidité avec lequel intervient le remboursement des frais, régulièrement mise en cause, le principe même de l'avance des frais doit être questionné. Dans le monde professionnel privé, l'avance de frais par les collaboratrices et collaborateurs (repas ou déplacements par exemple) est certes répandue mais ne constitue pas la norme. Et lorsque cette pratique a lieu, elle concerne des dépenses courantes et personnelles et non pas les charges liées à l'activité économique. Le corps enseignant doit s'acquitter de frais relatifs à une classe, soit une vingtaine d'unités au bas mot. Les personnes en début de carrière peuvent se trouver concrètement en difficulté. L'école de Val-de-Ruz n'a-t-elle pas de système d'avance sur frais? Et si oui, un tel système est-il porté à la connaissance du corps enseignant ? ».

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) répond à la question : *« il y a un peu plus d'une année, le Conseil communal découvrait un trou d'un peu plus de CHF 300'000.- dans la caisse de l'école du CSVR. Un certain nombre d'éléments ont été mis en avant, notamment la problématique des avances, des notes de frais, des remboursements et de la tenue de la caisse qui a permis qu'il y ait un certain flou dans la gestion de cette caisse. Dès lors, un système a été mis en place afin d'éviter de se retrouver dans une situation identique.*

Des formulaires de notes de frais ont été mis en place et testés pendant quelques mois. Le Conseil communal s'est aperçu pour certaines qu'elles revenaient très incomplètes et faisaient donc des allers-retours entre l'expéditeur et l'administration. C'est la raison pour laquelle, depuis l'arrivée et la prise en mains par la nouvelle administratrice de mon dicastère, ces notes de frais ont été révisées et c'est un système plus simple qui a été mis en place.

Ensuite, quand il y a des activités hors cadre, beaucoup de notes de frais arrivent au secrétariat. Ce dernier doit les contrôler, cela peut prendre du temps et donc également en prendre pour le remboursement. C'est pour cela que ce nouveau formulaire devrait faciliter la gestion par le secrétariat pour le contrôle de ces notes de frais.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le Conseil communal a souhaité travailler le plus possible sur facture. Quand les enseignants passent commande, la facture arrive à la Commune. Le Conseil communal a remarqué que certains enseignants n'ont pas envie de travailler de cette manière, ils peinent à se mettre à se système. Ils ont l'impression que s'ils achètent directement, ils auront plus de rabais, mais cela peut poser des problèmes par rapport à la facturation. De même qu'ils n'ont pas le contrôle de la facture comme lorsqu'ils achètent eux-mêmes. Par rapport à cela, une nouvelle procédure d'avance sur frais a été mise en place dernièrement. Les formulaires sont disponibles directement en ligne, sur l'espace réservé aux enseignants sur le site du CSVR. Ce printemps, il y a déjà une dizaine d'enseignants qui ont utilisé cette nouvelle formule sur présentation de leur budget, une avance pourra être faite aux enseignants pour le financement de leurs activités hors cadres. Cela leur permettra de ne pas déboursier de l'argent en avance.

Pour tout ce qui concerne le matériel didactique ou le matériel pour les bricolages, où les enseignants touchent un montant par élève, le montant entier pour l'année 2014-2015 sera versé en avance dès le mois de septembre à tous les enseignants. Ceci dès le moment où la Commune aura l'effectif clair pour les classes. Les enseignants pourront donc disposer de cet argent au cours de l'année. Un retour sera fait par notes de frais sur la fin de l'année ».

Q14.006 - Question de M. Roby Tschopp – Mobilité douce et plans de quartiers

« Le rapport du Conseil communal relatif à la zone réservée de Savagnier nous rappelle de manière opportune que la Commune de Val-de-Ruz doit se doter, à terme, d'un plan d'aménagement performant et moderne. Des critères devront notamment être édictés à l'intention des plans de quartier, qui deviendront la règle pour toute nouvelle étape d'extension du territoire bâti. L'observation des plans de quartier récents relatifs à l'habitation comprennent en général des accès en boucle ou en cul-de-sac, sur lesquels se greffe parfois une boucle supplémentaire. Cela fait sens pour le trafic motorisé, coupant tout risque de voir s'établir un trafic de transit. Par contre, cet état de fait est souvent un obstacle à la mobilité douce. Les trajets à pied entre le domicile et l'école, les commerces, la poste, la déchèterie ou même entre voisins se voient doublés ou triplés par rapport à la distance à vol d'oiseau, ce qui incite à avoir recours à la voiture, notamment dans des circonstances où cela n'est pas souhaité, comme sur le chemin de l'école. Le Conseil communal peut-il s'engager, sans nous répondre que cela dépendra des réflexions de telle commission ou tel groupe de travail, à exiger un maillage de liaisons par mobilité douce – pied, vélo, trottinette ou cheval – pour valider les nouveaux plans de quartiers d'habitations qui se développeront sur le territoire de la Commune de Val-de-Ruz ? ».

M. Armand Blaser (CC) confirme tout en rappelant que dans le cadre de la mise en place du plan d'aménagement local, il faudra réfléchir aux questions des mobilités dans les quartiers existants et à créer.

Il ajoute que dans la mesure où les espaces laissés entre les poches pour la mobilité douce permettent le passage d'un véhicule, il se demande s'il faut laisser passer ceux de la voirie. Il estime que c'est une réflexion qu'il faut avoir au cas par cas pour éviter que des véhicules communaux doivent faire de nombreux kilomètres supplémentaires afin de passer d'une poche à une autre.

15. Communications du Conseil communal

M. Armand Blaser (CC) informe qu'une verrée est offerte à la fin de la séance où la population est également invitée. Ensuite, il signale que le portail Echo est en train de se mettre en place et ce logiciel servira à améliorer la mise à disposition des documents pour le Conseil général. La chancellerie informera le Conseil général et sera à disposition pour les questions de formations. Ce sont les membres du Conseil général qui iront chercher les documents sur ce portail, avec l'avantage qu'ils seront toujours à jour.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Concernant les postulats, il rappelle qu'ils doivent être traités dans un délai d'une année au maximum. Actuellement, il y a deux postulats pour lesquels il y a un peu de retard, à savoir l'Agenda 21 et la diffusion d'information claire à la population. Il espère qu'il y sera répondu en septembre 2014.

Pour terminer, M. Armand Blaser souhaite évoquer les manifestations à venir au Val-de-Ruz :

- Le 4 juillet 2014, à Evologia, se déroulera l'inauguration des mises en serres ;
- Les 23-24 août 2014, Fête la Terre sera englobé au milieu des jardins musicaux. Le 23 août à 11 heures, le Conseil général sera invité à un concert des jardins musicaux grâce à l'opéra décentralisé qui offre des places à la Commune. Les membres pourront inviter leurs conjoints. Il explique que cette Grange aux Concerts fait l'objet de réflexions entre l'Etat et la Commune pour y améliorer un certain nombre d'éléments techniques. Le Conseil général sera vraisemblablement saisi d'un rapport en septembre à ce sujet ;
- Le 31 juillet 2014, il y aura la fête nationale à Engollon ;
- Les 12, 13 et 14 septembre, se dérouleront les manifestations du Bicentenaire. Le 12 sera la journée officielle et la population sera invitée les 13 et 14.

M. Armand Blaser (CC) ajoute que pour réussir ces fêtes la Commune a besoin de bénévoles. Il remercie les membres du Conseil général de transmettre l'information à leurs connaissances.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) donne l'information suivante : *« dans l'Express d'aujourd'hui, conformément à ce qui avait été annoncé lors de la séance du Conseil général du 26 août dernier, en réponse à l'interpellation de M. Jan Villat (JLR), le Conseil communal a procédé à une enquête sur les horaires de la Fontenelle entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin. Les éléments de la consultation ont porté sur l'adéquation avec l'horaire de travail des parents, l'encadrement des devoirs, les facilités et les temps de transports, l'adéquation avec les activités extrascolaires et l'adéquation avec le rythme de sommeil de l'enfant ou de l'adolescent. Les trois horaires, donc l'actuel le semi-continu, celui de l'année 2012-2013 et l'horaire qui avait cours depuis les années 1970 étaient présentés et mis à choix.*

La consultation a été faite auprès des élèves du cycle 3, des parents d'élèves des cycles 2 et 3 et des enseignants du cycle 3. 54% des personnes qui ont répondu à l'enquête préfèrent l'horaire actuel. 35% l'horaire d'avant 2012 et seulement 9% l'horaire qui étaient en vigueur en 2012-2013. 2% n'ont pas donné d'avis.

Dès lors, le Conseil communal a décidé de maintenir l'horaire semi-continu à la prochaine rentrée scolaire, dans les conditions actuelles, c'est-à-dire en présence de deux animateurs et d'un concierge durant la pause de midi. Avec deux fois par semaine entre 12h30 et 13h00, une animation en salle de gymnastique pour ceux qui le souhaitent, des études surveillées dès 12h30 deux fois par semaine et quatre fois par semaine dès 13h00. Il y a toujours le maintien des études surveillées le matin entre 07h30 et 08h15 pour ceux qui viennent plus tôt à l'école. Douze micro-ondes restent à disposition pour les élèves qui souhaitent réchauffer leurs repas. A 10h00, il y a la possibilité d'acheter des sandwiches ou de commander un repas fourchette verte au prix de CHF 10.-. Par ailleurs, les bâtiments scolaires restent ouverts aux élèves qui peuvent disposer d'endroits plus calmes que le lieu où ils mangent.

Il y a la mise en place de la rénovation des filières qui se fera dès cette rentrée scolaire, mais pour les 9^{èmes} années dès la rentrée scolaire 2015 avec des premiers cours à niveau. Cela obligera la Commune à poursuivre la réflexion autour de l'organisation des horaires et des locaux en lien avec les contraintes du nouveau système, c'est-à-dire que l'école ne pourra certainement pas garder l'horaire bloc aussi facilement que maintenant. Des projections seront faites. L'organisation des horaires, des transports et des locaux sera reprise et étudiée à la lueur des besoins des élèves et des familles et des synergies qui seront à développer en matière de coûts et frais annexes à l'enseignement proprement dit. Des détails seront données au fur et à mesure au Conseil général ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. François Cuche (CC) signale qu'à partir du mois de juin 2014, toutes les surfaces administratives des anciennes administrations communales sont louées, sauf Avenue Robert 24 à Fontainemelon où le dossier est en suspens. L'administration de la gérance du patrimoine a travaillé « d'arrache-pied » pour trouver des locataires.

La présidente clôt la séance à 23h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire

A. Bourquard Froidevaux C. Ammann Tschopp